



Bulletin Officiel

N° 3597

Mercredi 12 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES. 2-3

AVIS DE NOTATION

FITCH RATINGS ATTRIBUE LA NOTE NATIONALE 'BB+(TUN)' A EL WIFACK LEASING; PERSPECTIVE STABLE 4

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 5
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 5
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 5
UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 5

ERRATUM

ERRATUM DE MAC SA, RELATIF A L'OPF ET PLACEMENT GARANTI «CARTHAGE CEMENT» 6

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» 7-14

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE MAGASIN GENERAL: AGO ET AGE 15
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : AGO 16

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG - 17

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG - 18

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 19

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT- 19

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 20

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
SICAV BH OBLIGATAIRE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- SICAV CROISSANCE
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
SICAV AMEN

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
AMEN PREMIERE SICAV

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
GROUPE BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - GCE

ANNEXE VII

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
GROUPE ARAB TUNISIAN BANK

21-22

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

COMMUNIQUÉ DU CMF (suite)

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
3	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweïtienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
3	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH 1, rue 8000 angle 11 Kheireddine Pacha 1002 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID -1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
11	Attijari Intermédiation Résidence Omar 1073 Montplaisir Ennasim-Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du lac d'Annecy -1053 les berges du lac Tunis
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch Ratings attribue la note nationale 'BB+(tun)' à El Wifack Leasing; Perspective Stable

Fitch Ratings - Londres/Paris/ Tunis - 11 mai 2010 - Fitch Ratings a attribué la note nationale à long terme 'BB+(tun)' et la note nationale à court terme 'B(tun)' à El Wifack Leasing. La perspective de la note à long terme est stable.

Les notes nationales attribuées à El Wifack Leasing (EWL) reflètent une rentabilité acceptable, des ratios de qualité d'actifs satisfaisants, et une capitalisation adéquate. Elles tiennent également compte d'une gestion des risques moins stricte que celle de ses pairs et d'une taille inférieure.

Les ratios de rentabilité d'EWL, parmi les meilleurs du secteur, sont en nette amélioration par rapport à 2008 grâce à une croissance de 23% de la production de crédits, à une réduction des coûts de financement consécutive à la baisse des taux d'intérêts locaux, et à la stabilisation des dotations aux provisions sur créances classées. Néanmoins, le coût du risque pourrait pâtir à l'avenir de la croissance agressive de la production de crédits sur ces dernières années.

Soutenu par la forte croissance des encours, le taux de créances classées n'était que de 2,7% à fin 2009 en dépit de la hausse des actifs classés. Dès sa création, EWL s'est engagée dans une politique stricte de provisionnement des actifs classés qui lui a permis d'atteindre un taux de couverture des créances classées de 100% à fin 2009. Le risque de concentration dans le portefeuille de crédits d'EWL est relativement élevé.

Le risque de liquidité est atténué par la disponibilité d'un stock de lignes de crédits bancaires confirmées non utilisées, par la prédominance de ressources à moyen terme et le recours possible à son actionnaire banquier, la Société Tunisienne de Banque (STB).

Fitch estime positif le plan de renforcement des fonds propres d'EWL au travers d'augmentations de capital (5 Mio TND chacune, dont la première a été réalisée en 2009 et la deuxième est prévue en 2010) qui permettrait de stabiliser le ratio Tier 1 aux alentours de 18% à fin 2010, niveau jugé adéquat par Fitch compte tenu de la qualité des actifs.

Sixième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, EWL détenait une part de marché de 6% à fin 2009. Le capital d'EWL est détenu à 23% par la STB, première banque du pays, elle-même majoritairement détenue par l'Etat tunisien. Les autres principaux actionnaires d'EWL sont la Lybian Arab Foreign Investment Company (société d'investissement libyenne) et un industriel tunisien qui possèdent 14% et 19% du capital d'EWL respectivement.

Les critères applicables : « Finance and Leasing Companies Criteria », publiés le 30 décembre 2009 et « National Ratings-Methodology Update » publié le 18 décembre 2006, sont disponibles sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS DE DIVIDENDES**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

*Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001*

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis – Belvédère RC : B131032002

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, **un dividende de D. 3,613 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter toutes les agences de l'UBCI.

— *** —

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

*Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001*

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis – Belvédère RC : B1103511998

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, **un dividende de D. 1,690 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

— *** —

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

*Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001*

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis – Belvédère RC : B132941999

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, **un dividende de D. 1,801 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

— *** —

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

*Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001*

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis – Belvédère RC : B114482000

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, **un dividende de D. 0,034 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

ERRATUM

MAC SA, Intermédiaire Bourse chargé de l'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de la société « Carthage Cement », informe le public qu'une erreur s'est glissée au niveau du mode de satisfaction des demandes de souscription de l'Offre à Prix Ferme concernant les catégories A et C. Ainsi, le mode de satisfaction définitif des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- Pour les catégories **B, C, D et E** : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- Pour la catégorie **A** : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du
CMF n°3595 du 10 Mai 2010
suite à la publication de l'erratum par
MAC SA intermédiaire en bourse introducteur**

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «Carthage Cement».

Dans le cadre du prospectus, la société «Carthage Cement» a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.
- Créer un comité exécutif.
- Mettre en place un comité de rémunération.
- Nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un deuxième commissaire aux comptes et ce, conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales.
- Mettre en place un manuel des procédures.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, la société BINA Corporation, actionnaire de référence détenant actuellement 99,99% du capital de « Carthage Cement » s'est engagée :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;

à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La Bourse a indiqué que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital après augmentation, au plus tard, le jour d'introduction ;
- Justification d'existence de 100 actionnaires ou cinq institutionnels au moins, au plus tard, le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte :

- De l'engagement de la société sur l'achèvement des travaux de mise à jour du manuel des procédures ;
- De l'existence d'un contrat de liquidité portant sur un montant de 5,0 Millions de dinars et un nombre équivalent de titres.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Carthage Cement » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société « Carthage Cement » SA

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème Etage Montplaisir – 1073 Tunis

Téléphone : 71 964 593

Fax : 71 963 716

E-mail : hatem.garbouj@carthagecement.com.tn

Objet social :

La société « Carthage Cement » a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie ;
- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;
- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;
- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier

2-2 Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société « Carthage Cement » de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Actions offertes au public :

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 20 337 846 actions représentant 28,64% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de 47 368 421 actions représentant 66,72% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

- Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit 3 293 733 actions représentant 4,64% du total des actions à émettre, feront l'objet d'un placement privé auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

2-5 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2010**.

2-6 Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Carthage Cement» a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-7 Établissements domiciliaires :**

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Carthage Cement » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°05 903 000050087161093 ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**2-8-1 Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories :

Catégorie A	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
--------------------	---	---

Catégorie B	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
--------------------	--	---

Catégorie C	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
--------------------	--	--

Catégorie D*	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
---------------------	--	---

Catégorie E	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions
--------------------	--	---

*Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-1-1 Mode de répartition des titres :**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
Total	20 337 846	38 641 907	14,25%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories B, C, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie A :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

2-8-1-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement , tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Carthage Cement » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-2 Placement Garanti :**

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels¹ autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7 134 003 actions pour les institutionnels.

2-8-2-1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Carthage Cement » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

2-10 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

2-13 Avantage fiscal :

« Carthage Cement » a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif.

Une fois cette loi adoptée, la société « Carthage Cement » pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)**SOCIETE MAGASIN GENERAL**

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **jeudi 20 mai 2010**, à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2009.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2009.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2009 .
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2009
- Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Ratification des opérations effectuées en 2009 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2009.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité permanent d'Audit pour l'exercice 2009.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la revente des actions propres à la société.
- Approbation d'emprunts à moyen terme.
- Renouvellement du mandat d'administrateurs et remplacement d'un administrateur sortant pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

* En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :

- Modification des statuts de la société conformément au Code des Sociétés Commerciales.
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mai 2010 à 16h à l'hôtel Karthago Le Palace, les côtes de Carthage – Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2009 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2009 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Nomination de nouveaux commissaires aux comptes ;
8. Approbation de la mise en conformité des statuts de la banque avec la loi en vigueur.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 25 mai 2010, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DES SOCIETES (Suite)

Projet des résolutions

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

Siège social : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

Projet des résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2009 approuve les comptes et le bilan du dit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion du dit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2009 :	363.919,652 D
- Réserves légales =	-
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>363.919,652D</u>
- Fonds Social 363.919,652D_X 10 % =	<36.391,965> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>327.527,687D</u>
Résultats reportés	940,535 D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>328.468,222 D</u>
- Dividendes (3,5%) =	<315.000,000>D
<u>4^{ème} Reliquat :</u>	<u>13.468,222 D</u>
- Réserves extraordinaires	<13.000,000>D
- Report à nouveau	468,222 D

Les dividendes de l'exercice 2009 ont été fixés à 3,5% du capital de la société soit 0,035 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (9.000.000 Dinars) .

Les dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de la « STICODEVAM ».

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la fixation des jetons de présence pour l'année 2009 à deux Mille Dinars (2.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

QUATRIEME RESOLUTION :

En vertu de la loi 2000-93 en date du 03-11-2000 relative à la promulgation du code des sociétés commerciales et en application de l'article 18 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans à compter de la date de cette réunion jusqu'à la fin de celle qui approuvera les comptes de l'exercice 2012 et ce comme suit :

MEMBRES	ORGANISME REPRESENTE
- ALI BOUZAANI	L'ETAT TUNISIEN
- MED LASSAAD LAABIDI	L'ETAT TUNISIEN
- HAFEDH KHELIF	L'ETAT TUNISIEN
-	L'ETAT TUNISIEN
- EL ARBI BELKAHLA	OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE
-ABDELHAMID TRABELSI	STE TRABELSI ET FILS
	(les petits porteurs)

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait de ce procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

AVIS DES SOCIETES (Suite)

Projet des résolutions

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

Siège social : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

Projet des résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de trois Millions de Dinars (3.000.000 D), le portant de 9.000.000 Dinars à 12.000.000 Dinars, par l'émission de 3.000.000 de nouvelles actions de valeur nominale de un dinar chacune entièrement libérées. Cette augmentation s'effectue par l'incorporation des réserves extraordinaires à raison de 3.000.000 Dinars.

Les propriétaires de 3 actions ancienne recevront une action nouvelle gratuite.

Les actions nouvelles seront assujetties à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

Elles joueront des mêmes droit à compter du 01 janvier 2010.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire approuve l'actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG » et ce comme suit :

ARTICLE 6 (nouveau) : capital social

Le capital social de la société est fixé à 12.000.000 Dinars divisé en 12.000.000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au président du conseil porteur d'une copie, d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, pour procéder aux publications et formalités prescrites par la loi et les statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve cette résolution.

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE

Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Ré»

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29-1073- Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **10 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2010 et ouverte à la souscription du public le 5 avril 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-693 du 19 mars 2010, a été réalisée par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 2 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **45 000 000 dinars** divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 446

— *** —

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

Société Frigorifique et Brasserie de Tunis

- SFBT -

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 avril 2010 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2010 d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation des réserves, **par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à réaliser **en deux tranches**, pour le porter ainsi **de 56 000 000 dinars à 66 000 000 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser immédiatement **la première tranche de 5 000 000 dinars**, par incorporation d'un montant de 4 666 666 dinars à prélever du « Compte Spécial d'Investissement » et de 333 334 dinars à prélever du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés », et l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **cinq (5) actions nouvelles gratuites pour cinquante six (56) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 56 000 000 dinars à **61 000 000 dinars**.

L'assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **12 mai 2010** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **12 mai 2010**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **12 mai 2010**.

2010 - AS - 432

AVIS DES SOCIETES (suite)

PRESCRIPTION DE DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2004, mis en paiement à partir du 31 mai 2005, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 31 mai 2010.

2010 - AS - 422

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,205%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,221%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,235%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,252%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,269%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,321%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,338%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,355%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,373%	998,973
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,420%	1 026,952
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,874
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,654
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 101,954
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 134,360
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,843
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,692
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 104,257
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,708
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,684

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,317	132,327		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,511	11,512		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,190	1,190		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,767	31,771		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,869	43,873		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	156,472	156,897		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	668,526	668,264		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	133,933	133,706		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,861	124,623		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,473	113,378		
11	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,227	104,348		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
12	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 207,789	1 210,862		
13	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 094,402	2 103,145		
14	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,015	117,236		
15	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	117,275	117,696		
16	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 118,263	1 113,516		
17	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,091	119,646		
18	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	155,671	156,172		
19	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	13,971	14,033		
20	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 491,036	5 490,146		
21	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 392,446	6 397,648		
22	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,254	2,276		
23	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,796	1,807		
24	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,177	1,175		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
25	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,736	105,747
26	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,122	102,132
27	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,601	102,612
28	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	105,033	100,591
29	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,180	101,190
30	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/09		107,137	108,443	108,453
31	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,400	101,410
32	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,474	101,484
33	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,529	107,539
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	15/05/09		103,266	104,620	104,632
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,767	101,778
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	04/05/09		104,623	105,917	105,927
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,702	101,712
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,801	103,811
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,762	103,771
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,886	100,893
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,725	100,735
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	29/05/09		104,494	105,978	105,988
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,003	100,014
44	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09			102,837	104,028	104,037
45	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,422	105,432
46	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,287	100,297
47	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	15/04/09		104,557	102,170	102,180
48	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	29/05/09		104,638	106,003	106,012
49	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	22/05/09		102,042	103,591	103,600

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
50	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	21/4/2009	0,390	10,493	10,321	10,322
51	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08			104,934	106,475	106,487
52	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	5/4/2010	3,441	102,193	99,962	99,972
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
53	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	103,936	104,008
SICAV MIXTES								
54	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,093	76,264
55	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	151,783	150,878
56	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 499,018	1 485,564
57	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	107,018	107,290
58	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,081	117,407
59	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	101,690	101,895
60	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,791	15,823
61	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	274,770	275,574
62	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	50,178	50,710
63	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	29/05/09		1 890,601	2 183,443	2 189,824
64	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,179	78,141
65	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,924	57,951
66	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	22/05/09		101,028	103,613	103,592
67	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	22/05/09		106,984	111,768	111,949
68	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	22/05/09		99,691	108,370	108,493
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,280	11,531	11,862	11,872
70	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,230	12,327	12,954	12,965
71	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,135	15,797	17,020	17,044
72	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,250	15,561	17,578	17,579
73	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,776	11,779
74	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-		103,884	111,107	111,030
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,963	127,666
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	29/05/09		17,671	19,772	19,813
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	100,527	100,762
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	103,078	103,177
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,055	139,161
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	129,691	129,184
80	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	124,397	123,879
81	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,751	10,784
82	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	122,441	123,666
83	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	117,744	117,892
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		159,087	167,812	167,965
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		143,828	150,115	150,233
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		129,895	134,114	134,218
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	18/05/09		9 142,327	9 654,568	9 669,088
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	160,777	161,720
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 402,189	1 400,893
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	102,441	102,652
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,696	103,650
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 064,804	10 057,288

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE
ARRETEE AU 31/03/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Mars 2010.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2010, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 19,47 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et certificats de dépôts) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées au niveau des points 1 et 2, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Mars 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2010.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant : La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » procède à l'abonnement quotidien des charges au titre des jetons de présence sur la base de 0,04 % de son actif net. Le montant des charges ainsi estimées et comptabilisées, soit 10 224 Dinars, est surévalué par rapport au montant du déterminé en fonction des réunions du Conseil d'Administration, soit 2 250 Dinars (estimé sur la base d'une réunion par trimestre).

Le commissaire aux comptes :
P/CMC – DFK International - Dhahbi SGHAIRI

**BILAN
arrêté au 31 /03 / 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	63 566 158	42 456 976	57 899 206
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés				
b - Obligations et Valeurs assimilées		61 745 270	40 334 510	56 007 314
c - Autres Valeurs		1 820 889	2 122 466	1 891 892
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		37 319 714	49 636 601	48 345 402
a - Placements monétaires	3-3	20 523 061	34 856 357	26 459 594
b - Disponibilités		16 796 653	14 780 244	21 885 808
AC 3 - Créances d'exploitation				-
AC 4 - Autres actifs				-
TOTAL ACTIF		100 885 873	92 093 577	106 244 608
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	114 785	97 354	111 847
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	672 875	572 112	661 323
TOTAL PASSIF		787 660	669 467	773 170
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	95 203 022	86 566 484	101 272 004
CP 2 - Sommes distribuables		4 895 190	4 857 626	4 199 433
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 948 060	3 919 021	161
b - Sommes distribuables de l'exercice		947 130	938 606	4 199 272
ACTIF NET		100 098 212	91 424 110	105 471 437
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		100 885 873	92 093 577	106 244 608

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 / 03/ 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2010 au 31/03/2010	Période du 01/01/2009 au 31/03/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	693 694	593 876	2 160 791
a - Dividendes				
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		675 025	569 035	2 074 586
c - Revenus des autres valeurs		18 668	24 841	86 204
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	444 546	429 831	2 153 311
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 138 239	1 023 708	4 314 101
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	114 785	96 174	425 000
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 023 454	927 533	3 889 101
<u>PR 3 - Autres produits</u>		7 240	1 983	15 855
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	45 462	38 702	140 023
RESULTAT D'EXPLOITATION		985 232	890 814	3 764 933
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-38 101	47 791	434 339
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		947 130	938 606	4 199 272
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		38 101	-47 791	-434 339
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-7 199	-6 996	-28 371
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres				
* Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		978 032	883 819	3 736 562

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 / 03/ 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2010 au 31/03/2010	Période du 01/01/2009 au 31/03/2009	2009
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	985 232	890 814	3 764 933
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-7 199	-6 996	-28 371
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres		-	-
d - Frais de négociation de titres		-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			4 473 624
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	31 561 439	37 212 909	135 340 048
* Capital	30 596 700	35 922 500	131 961 600
* Régularisation des sommes non distrib.	-433 852	-498 544	-1 846 137
* Régularisation des sommes distrib.	1 398 591	1 788 953	5 224 586
b - Rachats	37 912 697	25 338 679	107 797 610
* Capital	36 745 700	24 449 100	105 551 700
* Régularisation des sommes non distrib.	-521 069	-339 392	-1 477 381
* Régularisation des sommes distrib.	1 688 065	1 228 971	3 723 291
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 5 373 225	12 758 048	26 805 376
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	105 471 437	78 666 062	78 666 062
b - En fin de période	100 098 212	91 424 110	105 471 437
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
a - En début de période	1 027 251	763 152	763 152
b - En fin de période	965 761	877 886	1 027 251
VALEUR LIQUIDATIVE	103,65	104,14	102,67
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,85%	4,17%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 / 03 / 2010
(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les obligations détenues sur la société « BATAM » ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de défaut de paiement à concurrence du coût d'acquisition.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 63 566 158 Dinars, contre un solde de 42 456 976 Dinars au 31/03/2009. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2010 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût	Valeur au	% actif net	Notation ou garantie
	de titres	d'acquisition	31/03/2010		
BTA		10 600 000	11 240 968	11,23%	
BTA 6% MARS 2012	600	600 000	601 996	0,60%	ETAT
BTA75%AVRIL2014	9 500	9 500 000	10 124 410	10,11%	ETAT
BTA5,5%AVRIL2014	500	500 000	514 562	0,51%	ETAT
Obligations Sté		49 425 000	50 504 301	50,45%	
AFRICA 2003	10 000	200 000	206 477	0,21%	BH
AIL 2005	10 000	200 000	206 525	0,21%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	2 000 000	2 043 719	2,04%	A Bank
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 500 000	1 531 526	1,53%	A Bank
ATB 2007/1	20 000	1 840 000	1 920 145	1,92%	ATB
ATL 2008/1	5 000	400 000	417 438	0,42%	BBB
ATL 2006/1	25 000	2 000 000	2 082 630	2,08%	BBB
ATL 2007/1	25 000	1 500 000	1 545 518	1,54%	BBB
ATL 2009/3	25 000	2 500 000	2 525 836	2,52%	BBB
BH 2009	75 000	7 500 000	7 579 282	7,57%	BH
BH SUB 2007	10 000	1 000 000	1 014 085	1,01%	BH
BNA 2009	25 000	2 500 000	2 606 225	2,60%	BNA
BTE 2009	30 000	3 000 000	3 068 351	3,07%	BTE
BTEI 2004	10 000	400 000	413 845	0,41%	BTE
BTKD 2006	20 000	800 000	811 397	0,81%	BTK
CHO2009	7 000	700 000	710 652	0,71%	BIAT
CHO-2009	2 000	200 000	202 150	0,20%	BIAT
CIL 2003/1	10 000	200 000	205 002	0,20%	BBB
CIL 2009/2	7 500	750 000	767 495	0,77%	BBB
E S AMEN BANK 2008	7 500	712 500	746 934	0,75%	A B
G-LEASING2003-2	2 500	50 000	50 329	0,05%	BBB
HL 2009/1	7 500	750 000	772 401	0,77%	BB+
HL 2009/2	10 000	1 000 000	1 022 663	1,02%	BB+

HOTEL HOURIA2000	8 000	200 000	209 728	0,21%	BTL
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	500 000	512 782	0,51%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	500 000	512 782	0,51%	BTL
PANOBOIS 2007	5 000	500 000	525 359	0,52%	BTE
SKANES-BEACH	4 000	160 000	167 500	0,17%	BTE / AB
STB 2008/1	5 000	468 750	488 175	0,49%	STB
STB 2008/2	25 000	2 343 750	2 357 774	2,36%	STB
STM 2007	12 000	1 200 000	1 232 824	1,23%	BTE
TL 2007-1	15 000	900 000	912 181	0,91%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	2 000 000	2 059 375	2,06%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	3 000 000	3 093 304	3,09%	UIB
UNIFACTOR 2005/1	10 000	200 000	206 041	0,21%	ATB
WIFAKLEASE2006/1	5 000	200 000	207 836	0,21%	BH
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	755 967	0,76%	BBB+
BTK 2009 (C)	15 000	1 500 000	1 505 647	1,50%	BTK
STB 2010/1 (B)	20 000	2 000 000	2 002 091	2,00%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	500 000	500 168	0,50%	BBB+
EO AIL 2010-1	8 000	800 000	804 142	0,80%	BBB+
		1 811 630	1 820 889	1,82%	
FCC 2 BIAT P2	1	1 000 000	1 005 180	1,00%	AAA
FCC BIAT P1	16	411 630	413 557	0,41%	AAA
FCC BIAT P2	400	400 000	402 152	0,40%	AAA
Total général		61 836 630	63 566 158	64%	

Les entrées du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2010 concernent les souscriptions aux emprunts obligataires pour montant total de 6 050 000 Dinars.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2010 concernent les remboursements des obligations de sociétés échus, les remboursements des BTA, ainsi que les parts des fonds communs de créances pour un montant total de 876 322 Dinars.

3 - 2 Note sur les revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 693 694 Dinars pour la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010 contre 593 876 Dinars du 01/01/2009 au 31/03/2009 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Revenus des obligations	524 204	338 072	1 379 186
- Revenus des Bons du Trésor	150 821	230 963	682 114
- Revenus des FCC	18 668	24 841	99 491
Total	693 694	593 876	2 160 791

3 - 3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 20 523 061 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation de titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net	Emetteur	Garantie
Certificats de dépôts	1 998 808	2 006 075	2,00%	BH	-
BDT2004/200410ML	1 918 991	1 995 783	1,99%	ML	F2
BT1412/141210ML	1 915 490	1 940 496	1,94%	ML	F2
BT1903/080410ML	1 197 076	1 198 976	1,20%	ML	F2
BT2506/250610ML	959 715	990 619	0,99%	ML	F2
BT2512/251210ML	957 745	968 975	0,97%	ML	F2
BT2305-220510MOL	396 620	497 111	0,50%	MOURADI	BH
BT2904230410INOP	1 020 026	1 296 615	1,30%	INOPLAST	BTL
BT0203/020314SIH MOURADI	2 000 000	2 008 667	2,01%	MOURADI	BH
BT0203/020314ST MOURADI	500 000	502 167	0,50%	MOURADI	BH
				SIH EL	
BT2812/281214SIH MOURADI	2 000 000	2 027 156	2,03%	MOURADI	BH
BT0404/040413SIH	1 000 000	1 052 289	1,05%	MOURADI	BH
BT2202/220215SHM GOLF	1 000 000	1 005 489	1,00%	EL MOURADI	BH
BT2202/220215SITS	1 000 000	1 005 489	1,00%	EL MOURADI	BH
				ST EL	
BT2812/281214STM	2 000 000	2 027 156	2,03%	MOURADI	BH
	19 864 471	20 523 061		-	-

3 - 4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010 à 444 546 Dinars contre 429 831 Dinars pour la période allant du 01/01/2009 au 31/03/2009 et représente le montant des intérêts courus sur les comptes à terme, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie :

Désignation	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Intérêts des comptes à terme	194 438	104 181	980 276
Intérêts des billets de trésorerie	208 606	175 009	770 758
Intérêts des certificats de dépôt	41 501	150 641	402 277
Total	444 546	429 831	2 153 311

3 - 5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Libellé	1 ^{er} trimestre 2010	1 ^{er} trimestre 2009
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	101 272 004	75 259 231
Nbre de titres	1 027 251	763 152
Nbre d'actionnaires	659	570
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	30 596 700	35 922 500
Régul. des sommes non distribuables	-433 852	-498 544
Nbre de titres émis	305 967	359 225
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	-36 745 700	(24 449 100)
Régul. des sommes non distribuables	521 069	339 393
Nbre de titres rachetés	367 457	-244 491
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Moins values potentielles sur titres	-7 199	-6 996
CAPITAL AU 31 MARS		
Montant	95 203 022	86 566 484
Nbre de titres	965 761	877 886
Nbre d'actionnaire	707	593

3 - 6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 114 785 Dinars contre 97 354 Dinars au 31/03/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire à payer	114 494	95 883	110 667
Rémunération du dépositaire à payer	291	1 471	1 180
Total	114 785	97 354	111 847

3 - 7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 672 875 Dinars contre 572 112 Dinars au 31/03/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Jetons de présence	15 849	16 023	5 625
Actionnaires dividendes à payer	617 425	519 572	621 054
Etat retenue à la source	53	26	106
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	29 790	28 222	24 003
Redevance C M F à régler	8 592	7358	8499
T C L à payer	866	761	1736
Rémunérations à payer	300	150	300
Total	672 875	572 112	661 323

3 - 8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôts et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 114 785 Dinars contre 96 174 Dinars au 31/03/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2010	31/03/2009	2009
Rémunération du gestionnaire	114 494	95 883	423 820
Rémunération du dépositaire	291	291	1180
Total	114 785	96 174	425 000

3 - 9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 45 462 Dinars contre 38 702 Dinars au 31/03/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Redevance C.M.F	25 561	21 307	94 378
Honoraires du Commissaire aux comptes	5 787	5 787	23 469
Jetons de présence	10 224	8 523	5 625
Rémunération du Président de Conseil	1 059	535	3 006
T.C.L.	2 805	2 444	10 721
Autres charges	27	106	2824
Total	45 462	38 702	140 023

MAXULA PLACEMENT SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 décembre 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 28 décembre 2009 au 31 mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.168.236, un actif net de D : 2.165.810 et un bénéfice de la période de D : 8.703.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en certificats de dépôts émis par la « BNA » représentent à la clôture de la période, 22,99% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2010
Portefeuille-titres	4	751 707
Obligations et valeurs assimilées		551 140
Tires des Organismes de Placement Collectif		200 567
Placements monétaires et disponibilités		1 347 273
Placements monétaires	5	1 330 487
Disponibilités		16 786
Créances d'exploitation	8	69 256
TOTAL ACTIF		2 168 236
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	9	2 243
Autres créditeurs divers	10	183
TOTAL PASSIF		2 426
ACTIF NET		
Capital	13	2 152 469
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de la période		13 341
ACTIF NET		2 165 810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 168 236

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 28/12/2009 au 31/03/2010
Revenus du portefeuille-titres	6	2 318
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 318
Revenus des placements monétaires	7	8 647
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 965
Charges de gestion des placements	11	(2 243)
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 722
Autres charges	12	(284)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 438
Régularisation du résultat d'exploitation		4 903
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		13 341
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 903)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		265
RESULTAT DE LA PERIODE		8 703

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

*Période du 28/12/2009
au 31/03/2010*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 703
Résultat d'exploitation	8 438
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	265
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 157 107
Souscriptions	
- Capital	2 980 900
- Régularisation des sommes non distribuables	16
- Régularisation des sommes distribuables	13 258
Rachats	
- Capital	(1 828 700)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 355)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 165 810
ACTIF NET	
En début de période	1 000 000
En fin de période	2 165 810
NOMBRE D' ACTIONS	
En début de période	10 000
En fin de période	21 522
VALEUR LIQUIDATIVE	100,632
TAUX DE RENDEMENT	0,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée

directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010, à D : 751.707, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		550 000	551 140	25,45%
Obligations				
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	150 000	150 863	6,97%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	200 000	200 209	9,24%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	200 000	200 068	9,24%
Titres des Organismes de Placement Collectif		200 302	200 567	9,26%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 910	200 302	200 567	9,26%
Total		750 302	751 707	34,71%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010 à D : 1.330.487 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif net
Dépôt à vue		831 000	832 636	38,44%
Banque Nationale Agricole		831 000	832 636	38,44%
Certificat de dépôt	500 000	495 971	497 851	22,99%
BNA au 19/05/2010 à 4,07% pour 90 jours	500 000	495 971	497 851	22,99%
Total général		1 326 971	1 330 487	61,43%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent pour la période allant du 28.12.2009 au 31.03.2010 à 2.318 et englobent exclusivement les intérêts sur les obligations de sociétés.

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 28.12.2009 au 31.03.2010 à D : 8.647, et représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Periode allant du 28/12/2009 au 31/03/2010
Intérêts des dépôts à vue	1 890
Intérêts des certificats de dépôt	6 757
TOTAL	8 647

Note 8 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2010 un montant de D : 69.256, et englobe principalement le solde des souscriptions et des rachats des journées du 29, 30 et 31 mars 2010.

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2010 à D : 2.243 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

Maxula Bourse	1 504
Banque Nationale Agricole	739
Total	2 243

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2010 à D : 183 et se détaille ainsi :

Redevance du CMF	167
TCL	16
Total	183

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 28.12.2009 au 31.03.2010 à D : 2.243 et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

Commission de gestion	1 504
Commission de dépôt et de distribution	739
Total	2 243

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 28.12.2009 au 31.03.2010 à D : 284 et se détaille comme suit :

Redevance du CMF	268
TCL	16
Total	284

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 28 décembre 2009 au 31 Mars 2010, se détaillent comme suit :

<u>Capital initial</u>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	8
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	2 980 900
Nombre de titres émis	29 809
Nombre d'actionnaires nouveaux	223
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(1 828 700)
Nombre de titres rachetés	(18 287)
Nombre d'actionnaires sortants	(94)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	265
Régularisation des sommes non distribuables	4
<u>Capital au 31-03-2010</u>	
Montant	2 152 469
Nombre de titres	21 522
Nombre d'actionnaires	137

SICAV CROISSANCE**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 mars 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Octobre au 31 mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16 504 704, un actif net de D : 16 485 376 et un bénéfice de la période de D : 1 088 524.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**FINOR****Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	31/03/2010	31/03/2009	Année 2009
Portefeuille-titres	12 713 514,602	9 782 770,622	12 014 031,361
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	11 565 193,844	8 819 807,286	10 957 209,677
Obligations et valeurs assimilées	383 552,000	402 536,000	379 336,000
Titres OPCVM	764 768,758	560 427,336	677 485,684
Placements monétaires et disponibilités	3 761 565,214	1 892 781,787	3 054 917,450
Placements monétaires	3 760 402,124	1 891 190,327	3 054 158,435
Disponibilités	1 163,090	1 591,460	759,015
Créances d'exploitation	29 623,999	162 938,266	63 697,919
TOTAL ACTIF	16 504 703,815	11 838 490,675	15 132 646,730
PASSIF			
Autres créditeurs divers	19 328,031	17 718,724	16 243,333
TOTAL PASSIF	19 328,031	17 718,724	16 243,333
ACTIF NET			
Capital	16 457 168,339	11 750 319,781	14 866 489,661
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)	55,776	40,698	40,698
Sommes distribuables de l'exercice en cours	28 151,669	70 411,472	249 873,038
ACTIF NET	16 485 375,784	11 820 771,951	15 116 403,397
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	16 504 703,815	11 838 490,675	15 132 646,730

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2010	Période du 01/01 au 31/03/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	39 692,660	81 557,755	296 147,130
Dividendes	35 476,660	76 405,755	276 857,530
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 216,000	5 152,000	19 289,600
Revenus des autres valeurs	-	-	-
Revenus des placements monétaires	25 372,544	17 279,286	78 259,397
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	65 065,204	98 837,041	374 406,527
Charges de gestion des placements	(29 311,899)	(20 686,698)	(92 656,414)
REVENU NET DES PLACEMENTS	35 753,305	78 150,343	281 750,113
Autres produits	-	-	0,000
Autres charges	(7 989,133)	(6 729,420)	(29 082,110)
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 764,172	71 420,923	252 668,003
Régularisation du résultat d'exploitation	387,497	(1 009,451)	(2 794,965)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	28 151,669	70 411,472	249 873,038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(387,497)	1 009,451	2 794,965
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	606 645,148	480 936,320	2 766 824,312
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	457 438,351	145 368,719	1 100 998,007
Frais de négociation	(3 323,629)	(1 204,262)	(7 865,646)
RESULTAT DE LA PERIODE	1 088 524,042	696 521,700	4 112 624,676

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2010	Période du 01/01 au 31/03/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 088 524,042</u>	<u>696 521,700</u>	<u>4 112 624,676</u>
Résultat d'exploitation	27 764,172	71 420,923	252 668,003
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	606 645,148	480 936,320	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	457 438,351	145 368,719	1 100 998,007
Frais de négociation de titres	(3 323,629)	(1 204,262)	(7 865,646)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(249 857,960)</u>	<u>(278 360,020)</u>	<u>(278 360,020)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>530 306,305</u>	<u>28 185,067</u>	<u>(92 286,463)</u>
Capital initial	-	-	-
Souscriptions			
- Capital	6 748 478,576	921 290,240	2 427 432,036
- Régularisation des sommes non distribuables	137 283,993	32 201,243	375 807,534
- Régularisation des sommes distribuables	948,376	21 384,581	51 573,126
- Droits d'entrée	-	-	-
Rachats			
- Capital	(6 164 920,069)	(888 653,440)	(2 487 110,656)
- Régularisation des sommes non distribuables	(190 923,692)	(36 138,545)	(406 115,432)
- Régularisation des sommes distribuables	(560,879)	(21 899,012)	(53 873,071)
- Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 368 972,387</u>	<u>446 346,747</u>	<u>3 741 978,193</u>
ACTIF NET			
En début de période	15 116 403,397	11 374 425,204	11 374 425,204
En fin de période	16 485 375,784	11 820 771,951	15 116 403,397
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	59 180	59 500	59 500
En fin de période	61 503	59 675	59 180
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>268,042</u>	<u>198,086</u>	<u>255,431</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,59%</u>	<u>6,06%</u>	<u>36,06%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Au 31 mars 2010

Note 1 : Présentation de la société

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010 à D :12.713.514,602 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2010	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 449 740,904	11 565 193,844	70,15%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 449 641,704	11 565 094,644	70,15%
Actions				
Actions Banque de Tunisie	12 740	449 901,774	1 311 328,200	7,95%
Actions BIAT	19 000	482 768,256	1 353 902,000	8,21%
Actions Placements de Tunisie	29 709	570 070,228	1 289 370,600	7,82%
Actions UIB	64 701	743 222,378	1 405 888,029	8,53%
Actions STB	10 000	105 959,549	158 650,000	0,96%
Actions Monoprix	4 142	120 250,643	1 008 803,974	6,12%
Actions BH	30 856	299 370,526	887 572,840	5,38%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,153	1 034 390,625	6,27%
Actions Amen Bank	13 543	247 877,105	803 939,566	4,88%
Actions Amen Bank NS 2009	2 394	59 738,605	136 458,000	0,83%
Actions BNA	3 300	21 692,551	43 728,300	0,27%
Actions BNA NS	1 500	10 500,000	19 050,000	0,12%
Actions AIR Liquide	5 299	742 195,229	1 577 220,855	9,57%
Actions CIL	11 690	72 581,900	415 345,700	2,52%
Actions SPDIT	6 410	37 784,500	44 196,950	0,27%
Actions BTE	1 555	29 671,220	48 203,445	0,29%
Actions ATB	3 000	25 164,250	26 340,000	0,16%
Droits				
Actions BT CP 149	4	11,823	288,000	0,00%
Actions BT CP 138	2	15,110	18,000	0,00%
Actions BT CP 141	9	22,656	81,000	0,00%
Actions BT CP 144	6	87,289	123,060	0,00%
Actions BT CP 154	2	-	50,000	0,00%
Actions BT CP 123	1	9,000	9,000	0,00%
Actions BT CP 160	1	0,959	76,000	0,00%
Actions BT CP 132	1	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 164	1	-	51,500	0,00%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions				
Actions BT rompu	1	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		789 087,745	764 768,758	4,64%
SICAV RENDEMENT	7 622	789 087,745	764 768,758	4,64%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		368 000,000	383 552,000	2,33%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	368 000,000	383 552,000	2,33%
TOTAL GENERAL		5 606 828,649	12 713 514,602	77,12%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010 à D: 3.760.402,124 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 257 000,000	2 265 077,843		13,74%
compte à terme au 07/04/2010 (au taux de 3,68%)	278 000,000	279 861,093	N°081241	1,70%
compte à terme au 11/04/2010 (au taux de 3,68%)	7 000,000	7 044,604	N°081465	0,04%
compte à terme au 14/04/2010 (au taux de 3,68%)	60 000,000	60 367,798	N°081138	0,37%
compte à terme au 20/04/2010 (au taux de 3,68%)	113 000,000	113 638,001	N°081429	0,69%
compte à terme au 21/04/2010 (au taux de 3,68%)	81 000,000	81 450,795	N°081384	0,49%
compte à terme au 22/04/2010 (au taux de 3,68%)	191 000,000	192 047,580	N°081231	1,16%
compte à terme au 22/04/2010 (au taux de 3,68%)	90 000,000	90 493,624	N°081038	0,55%
compte à terme au 23/04/2010 (au taux de 3,68%)	16 000,000	16 086,465	N°081119	0,10%
compte à terme au 25/04/2010 (au taux de 3,68%)	39 000,000	39 204,467	N°081473	0,24%
compte à terme au 26/04/2010 (au taux de 3,68%)	224 000,000	225 156,306	N°081432	1,37%
compte à terme au 01/06/2010 (au taux de 3,58%)	68 000,000	68 160,070	N°081168	0,41%
compte à terme au 09/06/2010 (au taux de 3,58%)	73 000,000	73 126,016	N°081353	0,44%
compte à terme au 10/06/2010 (au taux de 3,58%)	467 000,000	467 769,514	N°081502	2,84%
compte à terme au 10/06/2010 (au taux de 3,58%)	283 000,000	283 466,322	N°081355	1,72%
compte à terme au 10/06/2010 (au taux de 3,58%)	8 000,000	8 013,182	N°081285	0,05%
compte à terme au 11/06/2010 (au taux de 3,58%)	81 000,000	81 127,115	N°081357	0,49%
compte à terme au 17/06/2010 (au taux de 3,58%)	10 000,000	10 010,985	N°081224	0,06%
compte à terme au 24/06/2010 (au taux de 3,58%)	15 000,000	15 008,239	N°081367	0,09%
compte à terme au 24/06/2010 (au taux de 3,58%)	6 000,000	6 003,296	N°081174	0,04%
compte à terme au 26/06/2010 (au taux de 3,58%)	82 000,000	82 032,171	N°080901	0,50%
compte à terme au 29/06/2010 (au taux de 3,58%)	65 000,000	65 010,201	N°081415	0,39%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 489 276,706	1 495 324,281		9,07%
certificats de dépôts (au taux de 3,68%)	496 353,546	499 452,438	BT (b)	3,03%
certificats de dépôts (au taux de 3,57%)	496 461,580	497 955,579	BT (a)	3,02%
certificats de dépôts (au taux de 3,57%)	496 461,580	497 916,264	BT (b)	3,02%
TOTAL	3 746 276,706	3 760 402,124		22,81%

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2010 un montant de D : 29.623,999 contre D: 162.938,266 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Cessions titres à encaisser	29 623,999	162 938,266
Comptes à terme échus à encaisser	-	0,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	-	0,000
Dividendes à encaisser	-	-
TOTAL	29 623,999	162 938,266

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2010 un montant de D : 19.328,031 contre D: 17.718,724 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Redevance CMF	1 424,879	1 037,544
Etat, retenue à la source	4 457,032	3 103,003
Commissaire aux comptes	13 446,120	13 178,177
Rémunération PDG	-	400,000
TOTAL	19 328,031	17 718,724

Note 8: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 39.692,660 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010, contre D : 81.557,755 pour la période du 01/01 au 31/03/2009, et se détaillent comme suit :

Trimestre 1

Trimestre 1

	2010	2009
Dividendes		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	99,100	44 638,500
-des titres OPCVM	35 377,560	31 767,255
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
- intérêts	4 216,000	5 152,000
TOTAL	39 692,660	81 557,755

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D: 25.372,544, contre D: 17.279,286 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
Intérêts sur comptes à terme	15 041,855	8 260,062
Intérêts sur certificats de dépôt	10 330,689	9 019,224
TOTAL	25 372,544	17 279,286

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D: 29.311,899 contre D: 20.686,698 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Commission de gestion	25 124,528	17 731,456
Rémunération du dépositaire	4 187,371	2 955,242
TOTAL	29 311,899	20 686,698

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D: 7.989,133 contre D: 6.729,420 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Redevance CMF	4 187,371	2 955,273
Honoraires commissaire aux comptes	2 520,000	2 520,000
Rémunération du PDG	1 200,000	1 199,994
TCL	81,762	54,153
Autres		
TOTAL	7 989,133	6 729,420

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 31/03/2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2009

Montant	14 866 489,661
Nombre de titres	59 180
Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées

Montant	6 748 478,576
Nombre de titres émis	26 864
Nombre d'actionnaires nouveaux	10

Rachats effectués

Montant	(6 164 920,069)
Nombre de titres rachetés	(24 541)
Nombre d'actionnaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	606 645,148
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	457 438,351
Frais de négociation	(3 323,629)
Régularisation des sommes non distribuables	(53 639,699)

Capital au 31-03-2010

Montant	16 457 168,339
Nombre de titres	61 503
Nombre d'actionnaires	32

SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**ARRETEE AU 31/03/2010****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2010.**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du premier trimestre 2010, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2010.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2010, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young -Fehmi LAOURIN

BILAN (en dinar Tunisien)
AU 31/03/2010

ACTIF	Note	Au 31/03/2010	Au 31/03/2009	Au 31/12/2009
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	106 434 371	65 861 803	87 303 604
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 891 055	0	4 082 228
b-Obligations et valeurs assimilées		101 543 316	65 861 803	83 221 376
c-Autres valeurs				
AC2-Placements monétaires et disponibilités		39 046 233	30 122 760	41 958 896
a-Placements monétaires	3-3	21 127 996	12 059 350	22 505 027
b-Disponibilités	3-5	17 918 237	18 063 410	19 453 869
AC3-Créances d'exploitation		49 554	54 631	15 341
AC4-Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIF		145 530 158	96 039 194	129 277 841
PASSIF				
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	134 020	82 780	126 740
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	1 643 920	208 993	1 640 273
TOTAL PASSIF		1 777 940	291 773	1 767 013
ACTIF NET				
CP1-Capital	3-6	136 400 511	90 377 956	122 027 591
CP2-Sommes distribuables	3-7	7 351 707	5 369 465	5 483 237
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 121 839	4 309 960	953
b-Sommes distribuables de la période		1 229 868	1 059 505	5 482 284
ACTIF NET		143 752 218	95 747 421	127 510 828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		145 530 158	96 039 194	129 277 841

ETAT DE RESULTAT (en dinar Tunisien)
DU 01/01/2010 AU 31/03/2010

LIBELLE	NOTE	Du 01/01/2010	Du 01/01/2009	Du 01/01/2009
		Au 31/03/2010	Au 31/03/2009	Au 31/12/2009
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	1 113 798	864 860	4 165 988
a-Dividendes		0		361 365
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 113 798	864 860	3 804 623
c-Revenus des autres valeurs		0		
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	421 759	317 357	1 563 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 535 557	1 182 217	5 729 042
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	134 584	82 385	424 128
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 400 973	1 099 832	5 304 914
PR 3-Autres produits				
CH 2-Autres charges	3-11	73 928	49 974	196 761
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 327 045	1 049 858	5 108 153
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		(97 177)	9 647	374 131
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 229 868	1 059 505	5 482 284
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		97 177	(9 647)	(374 131)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(37 074)	(43 874)	(192 713)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		211 483	(13 468)	47 114
Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 501 455	992 516	4 962 553

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET (en dinar Tunisien)
DU 01/01/2010 AU 31/03/2010**

	<u>Du 01/01/2010</u> <u>Au 31/03/2010</u>	<u>Du 01/01/2009</u> <u>Au 31/03/2009</u>	<u>Du 01/01/2009</u> <u>Au 31/12/2009</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a-Résultat d'exploitation	1 327 045	1 049 858	5 108 153
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(37 074)	(43 874)	(192 713)
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	211 483	(13 468)	47 114
d-Frais de négociation de titres			
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	(5 157 627)
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a-Souscriptions	79 213 150	21 110 252	182 479 186
Capital	76 197 500	20 214 700	177 084 300
Régularisation des sommes non distribuables	(638 425)	(148 958)	(1 609 166)
Régularisation des sommes distribuables	3 654 075	1 044 510	7 004 052
Droits d'entrée			
b-Rachats	(64 473 214)	(13 455 558)	(141 873 495)
Capital	(61 859 200)	(12 864 500)	(137 706 500)
Régularisation des sommes non distribuables	498 636	96 010	1 266 510
Régularisation des sommes distribuables	(3 112 650)	(687 068)	(5 433 505)
Droit de sortie			
Variation de l'actif net	16 241 390	8 647 209	40 410 616
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-en début de période	127 510 828	87 100 212	87 100 212
b- en fin de période	143 752 218	95 747 421	127 510 828
<u>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a-en début de période	1 231 131	837 353	837 353
b- en fin de période	1 374 514	910 855	1 231 131
VALEUR LIQUIDATIVE	104,584	105,118	103,572
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	0,000	4,731
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,98%	1,06%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2010

(Unité en Dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 106 434 371 DT contre 87 303 604 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi : (L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I)

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	104 400 780	64 133 585	85 415 204
- Obligations et valeurs assimilées	99 568 444	64 133 585	81 368 444
- Actions SICAV OBLIGATAIRES	4 832 336	-	4 046 760
Plus ou moins values potentielles	-744 625	-558 713	-707 552
-Obligations et valeurs assimilées	-803 344	-558 713	- 743 019
- Actions SICAV	58 719	-	35 467
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 778 216	2 286 931	2 595 951
Total	106 434 371	65 861 803	87 303 604

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 113 798 DT pour la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010 contre un montant de 864 860 DT pour la période allant du 01/01/2009 au 31/03/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Revenus des Obligations	1 113 798	864 860	3 804 623
- Revenus des Actions OPCVM	-	-	361 365
Total	1 113 798	864 860	4 165 988

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 21 127 996 DT contre 22 505 027 DT au 31/12/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Certificats de dépôts	11 500 000	6 500 000	12 997 146
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	366 217	282 883	242 536
-Billet de trésorerie	9 203 610	5 239 914	9 203 610
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	58 169	36 553	61 733
TOTAL	21 127 996	12 059 350	22 505 027

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010, à 421 759 DT contre 317 357 DT au 31/03/2009, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Intérêts/ compte courant	3 208	2 078	16 013
- Intérêts/ Placements à terme	185 267	190 741	768 512
- Intérêts/ CD	126 539	84 096	468 418
- Intérêts/ Billets de trésorerie	99 961	36 553	302 750
-Ecart/Mise en pension livrée	6 784	3 889	7 361
Total	421 759	317 357	1 563 054

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 17 918 237 DT contre 19 453 869 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Avoirs en banque	22 889 696	442 701	18 916 533
- Sommes à l'encaissement	10 389 400	4 874 220	1 376 272
- Sommes à régler	-31 977 780	-4 363 811	- 17 267 382
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	25 354	8 210	22 146
- Dépôt à termes	16 000 000	16 500 000	16 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	591 567	602 090	406 300
Total	17 918 237	18 063 410	19 453 869

3-6 Note sur le capital**Capital au 31/12/2009**

- Montant	122 027 591
- Nombre de titres	1 231 131
- Nombre d'actionnaires	803

Souscriptions réalisées

- Montant	75 559 075
- Nombre de titres	761 975
- Nombre d'actionnaires nouveaux	119

Rachats effectués

- Montant	-61 360 564
- Nombre de titres	618 592
- Nombre d'actionnaires sortants	79

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-37 074
- Plus values réalisées sur cession de titres	211 483
- Frais de négociation	-

Capital au 31/03/2010

- Montant	136 400 511
- Nombre de titres	1 374 514
- Nombre d'actionnaires	843

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	1 229 868	1 059 505	5 482 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 121 839	4 309 960	953
Total	7 351 707	5 369 465	5 483 237

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Sousc	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 327 045	260 375	-357 552	1 229 868
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 483 237	3 393 700	- 2 755 098	6 121 839
Total	6 810 282	3 654 075	-3 112 650	7 351 707

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 134 020 DT contre un solde de 165 163 DT au 31/12/2009, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Gestionnaire	65 136	39 516	61 496
- Dépositaire	68 884	43 264	65 244
Total	134 020	82 780	126 740

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 1 643 920 DT contre un solde de 1 640 273 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	34 571	29 898	29 640
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 740	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 543	1 765	1 543
- Dividende à payer exercice 2008	1 419 456	-	1 419 456
- CMF à payer	14 639	8 522	12 191
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	30 442	25 035	32 604
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	917	917	917
- Etat taxes à payer	-	-	1 567
Total	1 643 920	208 993	1 640 273

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 134 584 DT contre 82 385 DT au 31/03/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	67 292	41 193	212 064
- Rémunération du dépositaire	67 292	41 192	212 064
Total	134 584	82 385	424 128

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 73 928 DT, contre 49 974 DT au 31/03/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	4 932	4 932	20 000
- Redevance CMF	38 018	23 272	119 810
- Frais de publicité et publications	1 980	1 980	8 030
- Autres charges/ Services bancaires	134	3	89
- Frais sur mise en pension de Titres	25 529	16 936	30 164
- Jetons de présence	986	986	4 000
- TCL	2 349	1 865	14 668
Total	73 928	49 974	196 761

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « ATTIJARI Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires du gestionnaire au 31/03/2010 s'élèvent à 67 292 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires du dépositaire au 31/03/2010 s'élèvent à 67 292 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV a signé avec ATTIJARI Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier.

Les opérations de mise en pension livrée effectuées par la SICAV avec ATTIJARI Bank entre le 01/01/2010 et le 31/03/2010 ont coûté 25 529 DT.

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2010

Actif Net : 143,752,218.573

VL : 104.584

Nombre de Parts :
1 374 514

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif	Nombre TOTAL	% K Emis
OBLIGATIONS		39 280 061,500	39 863 183,097	27,39%		
AFRICA 2003 D / SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNIS	10 000	200 061,50	206 538,21	0,142%	100 000,00	10,000%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	350 000,00	352 444,57	0,242%	400 000,00	1,250%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	700 000,00	704 889,15	0,484%	400 000,00	2,500%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	2 000 000,00	2 043 719,45	1,404%	600 000,00	3,333%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 500 000,00	2 586 552,83	1,777%	500 000,00	5,000%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	2 200 000,00	2 287 783,01	1,572%	300 000,00	7,333%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	1 000 000,00	1 010 334,25	0,694%	300 000,00	3,333%
ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2009	20 000	2 000 000,00	2 014 731,06	1,384%	200 000,00	10,000%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000,00	5 046 993,35	3,468%	1 000 000,00	5,000%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	1 000 000,00	1 013 837,81	0,697%	700 000,00	1,429%
BTKD2009 / BTKD	5 000	500 000,00	501 780,45	0,345%	500 000,00	1,000%
BTKD2006 / BTKD	5 000	200 000,00	202 849,32	0,139%	400 000,00	1,250%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	400 000,00	410 087,78	0,282%	150 000,00	3,333%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	1 000 000,00	1 030 739,73	0,708%	200 000,00	5,000%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	2 000 000,00	2 013 611,06	1,384%	200 000,00	10,000%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000,00	608 989,72	0,418%	100 000,00	6,000%
EL MOURADI SKANES BEACH 2003 D /STE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL	5 000	200 000,00	209 375,34	0,144%	100 000,00	5,000%
MEUBLATEX 2001 G/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000,00	1 025 564,93	0,705%	100 000,00	10,000%
PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	150 000,00	157 607,67	0,108%	50 000,00	3,000%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	150 000,00	157 607,67	0,108%	50 000,00	3,000%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	700 000,00	719 736,55	0,495%	140 000,00	5,000%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	700 000,00	719 736,55	0,495%	140 000,00	5,000%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	750 000,00	754 487,67	0,518%	500 000,00	1,600%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	10 000 000,00	10 009 429,04	6,878%	1 000 000,00	10,000%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,00	1 000 336,99	0,687%	150 000,00	6,667%
TUNISIE LEASING 2006-1 / TUNISIE LEASING	5 000	200 000,00	203 903,56	0,140%	150 000,00	3,333%
UNIFACTOR 2005/1 / TUNISIE LEASING	5 000	100 000,00	103 020,27	0,071%	150 000,00	3,333%
UIB 2009 1 / UIB	20 000	2 000 000,00	2 059 375,34	1,415%	1 000 000,00	2,000%
WIFACK LEASING 2006/1 B / EL WIFACK LEASING	5 000	200 000,00	207 835,62	0,143%	50 000,00	10,000%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	480 000,00	499 284,17	0,343%	80 000,00	7,500%

BTA		60 288 382,740	61 680 133,101	42,38%
------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------

BTA6.9% MAI2022	4 000	4 320 000,000	4 491 386,478	3,086%
------------------------	-------	---------------	---------------	--------

4 000	4 320 000,000	4 491 386,478	3,086%
-------	---------------	---------------	--------

BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945,000	8 130 723,508	5,587%
----------------------------	-------	---------------	---------------	--------

5 000	5 007 500,000	5 081 702,192	3,492%
-------	---------------	---------------	--------

3 000	3 092 445,000	3 049 021,316	2,095%
-------	---------------	---------------	--------

BTA 7.5% AVRIL 2014	20 810	21 836 443,760	22 543 362,398	15,491%
----------------------------	--------	----------------	----------------	---------

3 000	3 099 000,000	3 249 884,06	2,233%
-------	---------------	--------------	--------

2 500	2 586 250,000	2 708 236,71	1,861%
-------	---------------	--------------	--------

3 000	3 105 000,000	3 249 884,06	2,233%
-------	---------------	--------------	--------

3 500	3 624 250,000	3 791 531,40	2,605%
-------	---------------	--------------	--------

2 500	2 590 000,000	2 708 236,71	1,861%
-------	---------------	--------------	--------

2 000	2 068 000,000	2 166 589,37	1,489%
-------	---------------	--------------	--------

3 960	4 393 227,960	4 289 846,95	2,948%
-------	---------------	--------------	--------

350	370 715,800	379 153,14	0,261%
-----	-------------	------------	--------

BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 545,500	8 796 724,795	6,045%
------------------------------	-------	---------------	---------------	--------

500	491 370,000	508 481,20	0,349%
-----	-------------	------------	--------

200	196 553,200	203 392,48	0,140%
-----	-------------	------------	--------

1 300	1 284 264,800	1 322 051,13	0,908%
-------	---------------	--------------	--------

500	491 624,500	508 481,20	0,349%
-----	-------------	------------	--------

700	688 277,100	711 873,68	0,489%
-----	-------------	------------	--------

750	737 481,750	762 721,80	0,524%
-----	-------------	------------	--------

350	344 161,300	355 936,84	0,245%
-----	-------------	------------	--------

4 350	4 314 812,850	4 423 786,46	3,040%
-------	---------------	--------------	--------

BTA 6% MARS 2012	7 460	7 472 908,000	7 480 974,823	5,140%
-------------------------	-------	---------------	---------------	--------

2 000	2 014 000,000	2 005 623,28	1,378%
-------	---------------	--------------	--------

5 460	5 458 908,000	5 475 351,55	3,762%
-------	---------------	--------------	--------

BTA 6.75% AVRIL 2010	9 722	10 010 540,480	10 236 961,099	7,034%
-----------------------------	-------	----------------	----------------	--------

8 000	8 261 264,000	8 423 749,10	5,788%
-------	---------------	--------------	--------

1 722	1 749 276,480	1 813 212,00	1,246%
-------	---------------	--------------	--------

OPCVM		4 832 336,316	4 891 055,000	3,361%
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------

SICAV OBLIGATAIRE

TUNISO EMIRATIE SICAV	47 000	4 832 336,316	4 891 055,000	3,361%
-----------------------	--------	---------------	---------------	--------

Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank		11 500 000,000	11 866 216,668	8,154%
--	--	-----------------------	-----------------------	---------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE
------------------	------	-------

14/04/2008	5,85%	2 ANS	5 000 000,000	5 228 800,000	3,593%
------------	-------	-------	---------------	---------------	--------

30/06/2008	5,90%	2 ANS	1 500 000,000	1 554 083,334	1,068%
------------	-------	-------	---------------	---------------	--------

02/11/2009	5,00%	2 ANS	5 000 000,000	5 083 333,334	3,493%
------------	-------	-------	---------------	---------------	--------

Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing		9 203 610,307	9 261 779,221	4,312%
--	--	----------------------	----------------------	---------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE
------------------	------	-------

20/03/2010	5,40%	90 jours	992 864,222	994 281,176	0,683%
------------	-------	----------	-------------	-------------	--------

01/02/2010	5,45%	90 jours	2 473 116,291	2 490 657,733	1,711%
------------	-------	----------	---------------	---------------	--------

07/02/2010	5,45%	90 jours	2 967 739,549	2 986 631,549	
------------	-------	----------	---------------	---------------	--

30/01/2010	5,45%	90 jours	2 769 890,245	2 790 208,763	1,917%
------------	-------	----------	---------------	---------------	--------

Dépôts à termes	16 000 000,000	16 591 567,342	11,401%
-----------------	----------------	----------------	---------

Postcomptés

DATE ACQUISITION	TAUX	EMETTEUR	GARANT			
12/06/2008	5,870%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	7 500 000,000	7 781 760,00	5,347%
16/06/2008	5,870%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	3 500 000,000	3 629 686,79	2,494%
24/06/2008	5,870%	ATTIJARI B.	ATTIJARI BANK	5 000 000,000	5 180 120,55	3,559%

Avoirs en Banque	1 326 670,085	0,912%
------------------	---------------	--------

Avoirs en Banque	22 889 696,094	15,728%
Sommes à l'encaissement	10 389 399,817	7,139%
Sommes à Régler	-31 977 779,736	-21,973%
Intérêts Courus sur Compte courant	25 353,910	0,017%

Créances d'Exploitation	49 554,079	0,034%
-------------------------	------------	--------

Ecart sur Mise en pension	49 554,079	0,034%
---------------------------	------------	--------

TOTAL ACTIF	145 530 158,593	97,948%
-------------	-----------------	---------

PASSIFS	-1 777 940,020	-0,092%
---------	----------------	---------

Opérateurs créditeurs	-134 020,385	-0,092%
Autres créditeurs divers	-1 643 919,635	-1,130%

ACTIF NET	143 752 218,573	97,856%
-----------	-----------------	---------

SICAV AMEN**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2010****AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**
ARRETES AU 31 Mars 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Mars 2010. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 Mars 2010 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 21,52% de l'actif au 31 Mars 2010, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 28 Avril 2010

Bilan arrêté au 31 mars 2010
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
ACTIF				
Portefeuille-titres		95 748 027	82 008 746	99 227 624
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	6 351 549	3 363 254	8 007 549
Obligations et valeurs assmilées	3.2	89 396 478	78 645 492	91 220 075
Placements monétaires et disponibilités		33 206 791	49 222 063	34 430 054
Placements monétaires	3.3	5 453 544	7 521 704	5 397 731
Disponibilités	3.4	27 753 247	41 700 359	29 032 323
TOTAL ACTIF		128 954 818	131 230 809	133 657 678
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		89 567	93 177	87 176
Créditeurs divers		22 735	23 053	21 639
TOTAL PASSIF		112 302	116 230	108 815
Capital	3.5	122 637 263	124 561 792	128 496 699
Sommes capitalisables	3.10	6 205 254	6 552 787	5 052 164
Sommes capitalisables exercices antérieurs		4 829 944	5 110 105	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		1 375 309	1 442 682	5 052 164
ACTIF NET		128 842 516	131 114 579	133 548 863
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		128 954 818	131 230 809	133 657 678

Etat de résultat arrêté au 31/03/2010
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Période 01/01/2010 31/03/2010	Période 01/01/2009 31/03/2009	Période 01/01/2009 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	3.6	1 383 638	1 376 345	4 460 391
Revenus des placements monétaires	3.7	329 190	444 631	1 787 473
Total des revenus de placements		1 712 828	1 820 976	6 247 864
Charges de gestion des placements	3.8	<264 361>	<270 998>	<1 054 680>
Revenus Nets des placements		1 448 467	1 549 978	5 193 184
Autres charges	3.9	<41 133>	<37 701>	<150 478>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 407 334	1 512 277	5 042 706
Régularisation du résultat d'exploitation		<32 025>	<69 594>	9 458
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 375 309	1 442 683	5 052 164
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 025	69 594	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur		<193 217>	<115 641>	
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<13 970>	<62 197>	15 343
Frais de négociation		-	-	<7 955>
Résultat non distribuable		<207 187>	<177 838>	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 200 146	1 334 439	5 045 947

Etat de variation de l'actif net
(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2010 31/03/2010	Période 01/01/2009 31/03/2009	Exercice clos le 31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 200 146	1 334 439	5 045 947
Résultat d'exploitation	1 407 334	1 512 277	5 042 706
Variation des plus ou moins valeurs potentielles	<193 217>	<115 641>	15 343
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de	<13 970>	<62 197>	<7 955>
Frais de négociation de titres	-	-	<4 147>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<5 906 493>	<8 432 580>	<9 709 804>
Souscriptions			
- Capital	21 458 926	22 256 576	91 070 229
- Régularisation des sommes non distribuables	3 239	3 356	<48 777>
- Régularisation des sommes capitalisables	935 657	1 017 969	5 729 809
Rachat			
- Capital	<27 110 852>	<30 290 515>	<100 413 319>
- Régularisation des sommes non distribuables	<3 562>	<3 282>	55 356
- Régularisation des sommes capitalisables	<1 189 901>	<1 416 684>	<6 103 102>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<4 706 346>	<7 098 141>	<4 663 857>
ACTIF NET			
En début de période	133 548 863	138 212 720	138 212 720
En fin de période	128 842 517	131 114 579	133 548 863
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 259 226	4 581 629	4 581 629
En fin de période	4 071 884	4 304 401	4 259 226
VALEUR LIQUIDATIVE			
TAUX DE RENDEMENT	3.70%	3.91%	3.94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2010

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2010 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat :**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-10	% actif Net
Titres Sicav				
Amen Trésor	10 952	1 174 352	1 162 797	0,9
Amen Première	50 995	5 329 520	5 187 517	4,03
Actions cotées				
BT	12	303	1 235	0,00
Total		6 504 175	6 351 549	4,93

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2010	% actif Net
BTA				
BTA110319	3 900	4 035 125	4 044 998	3,14
BTA090215	13 500	14 094 000	14 199 633	11,02
BTA090714	5 700	6 053 400	6 372 139	4,95
BTA11072017	3 000	2 971 875	3 089 048	2,4
BTA14042014	9 200	9 738 200	10 270 540	7,97
BTA150312	4 000	4 000 000	4 008 942	3,11
BTZ111016	2 000	1 245 000	1 331 074	1,03
Total		42 137 600	43 316 374	33,62

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	31/03/2010	31/03/2009		
Montant	44 577	55 956		
Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2010	% actif Net
Obligations				
AB 2001	40 500	1 215 000	1 264 475	0,98
AB 2006	40 000	2 800 000	2 819 488	2,19
AB 2008 TA	40 000	3 733 333	3 900 885	3,03
AB 2009 CA	18 000	1 800 000	1 839 341	1,43
AB 2009 CB	13 000	1 300 000	1 325 958	1,03
AFRICA 2003	3 000	60 000	61 944	0,05
AIL 2005	2 000	40 000	41 306	0,03
AIL 2007	3 800	228 000	231 608	0,18
ATB 2007/1	10 000	900 000	936 680	0,73
TA2	15 000	1 500 000	1 551 996	1,2
TB1	5 000	500 000	519 740	0,4
ATL 2006-1	30 000	2 400 000	2 499 168	1,93
ATL 2007/1	10 000	600 000	618 208	0,48
ATL 2008/1	10 000	800 000	834 872	0,65
ATL 2009/2	10 000	1 000 000	1 021 632	0,79
BH 2007	20 000	2 000 000	2 026 848	1,57
BH 2009	20 000	2 000 000	2 021 136	1,57
BNA 2009	10 000	1 000 000	1 042 488	0,81
BTE 2009	15 000	1 500 000	1 534 176	1,18
BTEI 2004	1 500	60 000	62 015	0,05
BTK 2009 C	10 000	1 000 000	1 003 632	0,78
BTKD 2006	2 500	100 000	101 424	0,08
CIL 2005/1	10 000	600 000	615 560	0,48
CIL 2007/1	15 000	900 000	910 260	0,71
CIL 2007/2	15 000	900 000	904 872	0,7
CIL 2009/1	10 000	1 000 000	1 030 736	0,8
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 534 992	1,19
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 007 136	0,78
CIL2003-1	2 000	40 000	41 000	0,03
GL2003-1	3 000	60 000	62 417	0,05
GL2003-2	10 000	200 000	201 312	0,16
MP 05 T/A	6 000	480 000	499 286	0,39
MSB 2003	6 000	240 000	251 251	0,2
PANOBOIS 07	2 000	200 000	210 144	0,16
SELIMA2002	1 000	20 000	20 943	0,02
SIHM 2008TA	6 000	600 000	616 915	0,48
SIHM 2008TB	4 000	400 000	411 277	0,32
STM 2007 TB	5 000	500 000	513 676	0,4
STM 2007 TC	6 000	600 000	616 411	0,48
TLG 2005-1	5 000	100 000	102 380	0,08
TLG 2007-2	15 000	900 000	908 076	0,7
TLG 2008-1	5 200	416 000	432 299	0,33
TLG 2008-2	5 000	400 000	407 124	0,32
TLG 2008-3	5 000	400 000	403 648	0,31
UIB 2009-1 C	50 000	5 000 000	5 165 400	4,01
UNICTOR 2008	10 000	600 000	601 536	0,47
UNIFAC 2006	5 000	200 000	203 476	0,16
UNIFAC05-1B	20 000	400 000	412 080	0,32
UTL 2004	3 000	120 000	120 029	0,09
UTL 2005/1	10 000	600 000	616 848	0,48
Total		44 912 333	46 080 104	35,76
Total obligations et valeurs assimilées		87 049 933	89 396 478	69,38
Total général		93 554 108	95 748 027	74,31

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-10 à 5 453 544 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif Net
Billet de Trésorerie	TUNISIE	TUNISIE	06/06/2010	2 880 285	2 977 120	2,31
Billet de Trésorerie	TUNISIE	TUNISIE	26/06/2010	960 095	990 091	0,77
Billet de Trésorerie	TUNISIE	TUNISIE	19/06/2010	1 440 143	1 486 333	1,15
				5 280 523	5 453 544	4,23

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 27 753 248 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	25 000 000	26 142 399(i)	20,29
Avoirs en banque		1 610 848	1,25
Total		27 753 247	21,54

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	Taux Brut
PLACT 131210	AMEN BANK	13/12/2010	12 000 000	12 706 870	5,67
PLACT 220212	AMEN BANK	22/02/2010	3 000 000	3 011 419	5
PLACT 100311	AMEN BANK	10/03/2011	10 000 000	10 424 110	5
Total			25 000 000	26 142 399	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2009 au 31/03/2010 s'élève à 4 706 346 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : <5 859 436>

Variation de la part Revenu : 1 153 090

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2009	128 496 699
Souscriptions	21 458 926
Rachats	< 27 110 852>
VDE / actions et titres OPCVM	< 153 557>
VDE / actions cote permanente	932
+/- report sur act. cote permanente	< 860>
+/- report sur titres OPCVM	< 39 731>
+/- value réal. sur emp société	4
+/- value réal. sur titres OPCVM	< 13 975>
Réglu sommes non distribuables (souscriptions)	3 239
Réglu sommes non distribuables (rachat)	< 3 562>
Variation de la part Capital	< 5 859 436>
Capital au 31/03/2010	122 637 263

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du Résultat d'exploitation	<32 025>
Résultat d'exploitation	1 407 334
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	<222 219>
Variation de la part Revenu	1 153 090

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-09	4 259 226
Nombre d'actions souscrites	711 290
Nombre d'actions rachetées	<898 632>
Nombre d'actions en circulation au 31-03-10	4 071 884

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-09	815
Nombre d'actionnaires entrants	35
Nombre d'actionnaires sortants	<59>
Nombre d'actionnaires au 31-03-10	791

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-01-09 au 31-03-09
Revenus des obligations	821 836	734 873
Revenus des BTNB et BTA	561 803	641 472
Total	1 383 638	1 376 345

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-01-09 au 31-03-09
Billets de trésorerie	55 812	89 188
Certificat de dépôt	-	48 491
Placement en compte courant	264 697	306 951
Compte Rémunéré	8 680	-
Total	329 189	444 631

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».

AMEN TRESOR SICAV**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010****AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS**
ARRETES AU 31 MARS 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtés au 31 Mars 2010. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société

AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 Mars 2010 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en titres émis et garantis par CIL représentent 10,576 % de l'actif net au 31 Mars 2010, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 28 Avril 2010

Bilan arrêté au 31 mars 2010
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
ACTIFS				
Portefeuille-titres	3.1	28 716 660	25 057 535	28 982 422
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 931 711	1 706 947	1 895 370
Obligations et valeurs assimilées		26 784 949	23 350 588	27 087 052
Placements monétaires et disponibilités		10 356 573	9 447 014	10 177 013
Placements monétaires	3.2	3 441 922	2 954 330	3 407 262
Disponibilités	3.3	6 914 651	6 492 684	6 769 751
TOTAL ACTIFS		39 073 233	34 504 549	39 159 435
PASSIFS				
Opérateurs créditeurs		23 710	20 666	23 371
Créditeurs divers		4 931	4 453	4 967
TOTAL PASSIFS		28 641	25 119	28 338
Capital	3.4	38 575 907	34 111 739	37 645 550
Sommes distribuables	3.5	468 685	367 691	1 485 547
Sommes distribuables des exercices antérieurs		428	-	334
Sommes distribuables de l'exercice en cours		468 257	367 691	1 485 213
ACTIF NET		39 044 592	34 479 430	39 131 097
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		39 073 233	34 504 549	39 159 435

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Période 01/01/2010 31/03/2010	Période 01/01/2009 31/03/2009	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	3.1	436 108	334 807	1 239 072
Revenus des placements monétaires	3.2	104 174	102 162	411 110
Total des revenus de placements		540 282	436 969	1 650 182
Charges de gestion des placements	3.6	<67 328>	<61 126>	<249 039>
Revenus Nets des placements		472 954	375 843	1 401 143
Autres charges	3.7	<10 548>	<9 641>	<39 139>
RESULTAT D'EXPLOITATION		462 406	366 202	1 362 004
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	5 851	1 489	123 209
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		468 257	367 691	1 485 213
Régularisation du résultat d'exploitation		<5 851>	<1 489>	<123 209>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur		<60 708>	<12 303>	208
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<22 638>	12 655	71 639
Frais de négociation		<33>	-	<71>
Résultat non distribuable		<83 379>	352	71 776
RESULTAT NET DE LA PERIODE		379 027	366 554	1 433 780

Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2010 31/03/2010	Période 01/01/2009 31/03/2009	Exercice clos le 31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	379 027	366 554	1 433 780
Résultat d'exploitation	462 406	366 202	1 362 004
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	<60 708>	<12 303>	208
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	<22 638>	12 655	71 639
Frais de négociation de titres	<33>	-	<71>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 485 829>	<1 444 046>	<1 443 744>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 020 297	242 468	3 826 607
Souscriptions			
- Capital	23 616 167	12 325 313	48 336 982
- Régularisation des sommes non distribuables	4 086	4 080	42 111
- Régularisation des sommes distribuables	560 500	405 408	1 439 145
Rachat			
- Capital	<22 605 216>	<12 046 966>	<44 600 953>
- Régularisation des sommes non distribuables	<1 301>	<3 990>	<37 316>
- Régularisation des sommes distribuables	<553 938>	<441 377>	<1 353 362>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<86 505>	<835 024>	3 816 643
ACTIF NET			
En début de période	39 131 097	35 314 454	35 314 454
En fin de période	39 044 592	34 479 430	39 131 097
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	372 117	335 112	335 112
En fin de période	382 110	337 869	372 117
VALEUR LIQUIDATIVE			
TAUX DE RENDEMENT	3.91%	4.19%	3.98%

AMEN TRESOR SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2010

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-03-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2010 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	1 931 711
Obligations	(2)	21 274 567
Bons de trésor assimilables	(3)	5 510 382
Total		28 716 660

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-03-10	% Actif Net
Action SICAV (TUNISO EMIRATIE SICAV)	3 625	374 506	377 236	0,97
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	15 281	1 610 469	1 554 475	3,98
Total			1 931 711	

(2)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31/03/2010	% Actif Net
AB 2006 BIS	11 000	769 996	775 355	1,99
AB 2008 TA	5 000	466 667	487 611	1,25
AB 2008 TB	15 000	1 425 000	1 493 868	3,83
AB 2009 CA	5 000	500 000	510 928	1,31
AIL 2007	10 000	600 000	609 496	1,56
AIL 2008	6 000	480 000	492 514	1,26
AIL 2009-1	2 500	200 000	201 054	0,51
ATB 2007/1	15 000	1 350 000	1 405 020	3,6
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 039 480	2,66
ATL 2006/1	5 500	440 000	458 181	1,17
ATL 2007/1	14 300	858 000	884 037	2,26
ATL 2008	5 000	500 000	517 032	1,32
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 039 904	2,66
ATL 2009/3	5 000	500 000	505 168	1,29
BH 2009	10 000	1 000 000	1 010 568	2,59
BTKD 2006	10 000	400 000	405 696	1,04
CIL 2007/1	15 000	900 000	910 260	2,33
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 012 080	2,59
CIL 2008/1	2 000	163 200	168 722	0,43
CIL 2009/1	10 000	1 000 000	1 030 736	2,64

CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 007 136	2,58
EL WIFECK 06	1 000	40 000	41 567	0,11
MEUBLATEX 08	2 000	200 000	205 114	0,53
MEUBLATEX08A	3 000	300 000	307 670	0,79
MEUBLATEX08B	5 000	500 000	512 784	1,31
MP 2005 T/A	1 000	80 000	83 214	0,21
MP 2005 T/B	1 000	80 000	83 214	0,21
PANOBOIS2007	5 000	500 000	525 360	1,35
SIHM 2008TB	3 000	300 000	308 458	0,79
SIHM 2008TD	5 000	500 000	514 096	1,32
STM 2007 TB	5 500	550 000	565 044	1,45
STM 2007 TC	1 000	100 000	102 735	0,26
STM 2007 TD	5 000	500 000	513 676	1,32
STM 2007 TE	2 000	200 000	205 470	0,53
TLG 2006-1	5 000	200 000	203 905	0,52
TLG 2008-2	2 000	163 520	166 478	0,43
TLG 2009 SUB	7 500	750 000	767 460	1,97
UNIFACTOR 06	5 000	200 000	203 476	0,52
Total		20 716 383	21 274 567	54,49

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au	% Actif
			31/03/2010	Net
BTA09052022	2 000	1 958 781	2 058 453	5,27
BTA090714825	800	906 000	944 479	2,42
BTZ111016	2 000	1 074 000	1 250 229	3,2
BTZ111016A	2 000	1 082 000	1 257 221	3,22
Total		5 020 781	5 510 382	14,11

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-01-09 au 31-03-09
Revenus des obligations	250 434	244 561
Dividendes	111 789	18 518
Revenus des BTA	73 885	71 728
Total :	436 108	334 807

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2010 à 3 441 922 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précom ptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	02/11/2009	15/11/2010	1 500 00 0	UNIFACTOR	59 316	1 440 684	1 461 740	3,74
BIT	01/07/2009	26/06/2010	2 000 00 0	TUNISIE LEASING	79 810	1 920 190	1 980 182	5,07
Total							3 441 922	8,81

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-01-09 au 31-03-09
Placement en compte courant à terme	68 095	70 258
Billets de trésorerie	34 660	31 403
Compte rémunéré	1 419	501
Total :	104 174	102 162

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 6 914 651 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	6 050 000	6 272 084 (i)	16,06
Liquidités et équivalents de liquidités		642 567	1,65
Total		6 914 651	17,71

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT020410	AMEN BANK	436 622	5,73%
PLACT031010	AMEN BANK	960 956	5,67%
PLACT220610	AMEN BANK	1 621 860	5,72%
PLACT240312	AMEN BANK	3 252 646	4,58%
Total		6 272 084	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	37 645 549
Souscriptions	23 616 167
Rachats	<22 605 216>
Plus ou moins valeur réalisée sur emprunts Etat	7 781
Frais de négociation	<33>
Plus ou moins valeur réalisée sur emprunts de	1
Plus ou moins valeur reportée sur titres OPCVM	<7 443>
Plus ou moins valeur réalisée sur titres OPCVM	<30 420>
VDE sur titres OPCVM	<53 265>
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	4 086
Régul sommes non distribuables (rachats)	<1 301>
Total	38 575 907

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010 s'élève à 86 505 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2010 est de 382 110 contre 372 117 au 31/12/2009.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-09	595
Nombre d'actionnaires entrants	92
Nombre d'actionnaires sortants	<105>
Nombre d'actionnaires au 31-03-10	582

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2010 s'élèvent à 468 685 DT et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-03-10	Exercice clos le 31-03-09
Sommes distribuables exercices antérieurs	428	-
Résultat d'exploitation	462 406	366 202
Régularisation du résultat d'exploitation	5 851	1 489
Total :	468 685	367 691

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

AMEN PREMIERE SICAV**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2010****AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

ECC Mazars
Immeuble ASTREE
Rue Lac d'annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
mazars.tunisie@mazars.com.tn

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010***

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels de la société « AMEN PREMIERE SICAV » , comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers trimestriels font apparaître un total bilan de 248 500 153 Dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 2 449 462 Dinars Tunisien.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières : il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « AMEN PREMIERE SICAV » arrêtés au 31 Mars 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- 1- Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,59% de l'actif net au 31 Mars 2010, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- 2- Egalement la société a employé 10,2% de l'actif au 31 Mars 2010 en titres émis ou garantis par un même émetteur (sous forme de certificat de dépôt émis par la Banque de la Tunisie) sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou des titres garantis par l'Etat, dépassant ainsi la limite de 10% prévue par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, 29 Avril 2010

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELOUANI CHERIF



Bilan
(Unité : en DT)

	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
ACTIF				
AC 1 – Portefeuille-titres	3.1	179 924 694	167 346 669	178 361 591
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 870 091	13 299 997	13 727 841
b - Obligations et valeurs assimilées		166 054 603	154 046 672	164 633 749
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		68 575 479	93 941 430	88 341 881
a - Placements monétaires	3.2	36 846 186	31 883 211	37 430 823
b – Disponibilités	3.3	31 729 273	62 058 219	50 911 058
TOTAL ACTIF		248 500 153	261 288 099	266 703 472
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs		198 458	193 641	152 092
PA 2 - Autres créditeurs divers		15 788	18 769	30 427
TOTAL PASSIF		214 246	212 410	182 519
ACTIF NET				
CP 1 – Capital	3.4	245 570 527	258 144 279	256 465 874
CP 2 - Sommes distribuables	3.5	2 715 380	2 931 410	10 055 079
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 693	0	863
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 713 687	2 931 410	10 054 216
ACTIF NET		248 285 907	261 075 689	266 520 953
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		248 500 153	261 288 099	266 703 472

Etat de résultat
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01-01-2010 ou 31-03-2010	Période du 01-01-2009 ou 31-03-2009	Exercice clos 31/12/2009
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	3.1	2 564 283	2 555 455	8 652 968
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3.2	877 885	953 242	3 919 243
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 442 168	3 508 697	12 572 210
CH 1 – Charges de gestion des placements	3.6	<554 363>	<554 686>	<2 030 065>
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 887 805	2 954 011	10 542 145
CH 2 – Autres charges	3.7	<77 211>	<71 984>	<304 216>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 810 594	2 882 027	10 237 929
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		<96 907>	49 383	<183 714>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		2 713 687	2 931 410	10 054 216
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		96 907	<49 383>	183 714
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		<361 132>	<394 727>	33 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0	47 211
Frais de négociation		0	0	<6 547>
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		2 449 462	2 487 300	10 311 711

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

Not e	Période du 01-01-2010 ou 31-03-2010	Période du 01-01-2009 ou 31-03-2009	Exercice clos 31/12/2009
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 449 462	2 487 300	10 311 711
a - Résultat d'exploitation	2 810 594	2 882 027	10 237 929
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<361 132>	<394 727>	33 117
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0	47 211
d - Frais de négociation de titres	0	0	<6 547>
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<9 757 709>	<10 759 588>	<10 758 733>
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<10 926 799>	14 767 703	12 387 701
a- Souscriptions	71 686 163	81 669 909	344 262 150
- Capital	69 026 522	78 455 696	334 467 152
- Régularisation des sommes non distribuables	<17 295>	<3 951>	<151 341>
- Régularisation des sommes distribuables	2 676 936	3 218 164	9 946 338
- Droits d'entrée	0	0	0
b – Rachats	<82 612 962>	<66 902 206>	<331 874 449>
- Capital	<79 582 225>	<64 239 609>	<322 387 916>
- Régularisation des sommes non distribuables	38 783	1 351	138 677
- Régularisation des sommes distribuables	<3 069 520>	<2 663 948>	<9 625 210>
- Droits de sortie	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	<18 235 046>	6 495 415	11 940 679
AN 4 - ACTIF NET			
a- en début de période	266 520 953	254 580 274	254 580 274
b- en fin de période	248 285 907	261 075 689	266 520 953
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONES (ou de Parts)			
a- en début de période	2 545 148	2 425 246	2 425 246
b- en fin de période	2 440 394	2 566 359	2 545 148
VALEUR LIQUIDATIVE	101,740	101,730	104,717
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-2,84%	3,77%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2010

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-03-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2010 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 870 091
Obligations	(2)	53 534 722
Bons de trésor assimilable	(3)	112 519 881
Total		179 924 694

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-03-10	% Actif Net
FCP CAPITAL GARANTIE	400	400 000	476 728	0,19
Actions SICAV (AMEN TRESOR)	131 089	13 511 448	13 393 363	5,39
Total		13 911 448	13 870 091	5,59

(2)Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-03-10	% Actif net
AB 2001	160 500	4 815 000	5 011 067	2,02
AB 2006	10 000	700 000	704 872	0,28
AB 2008 TA	25 000	2 333 333	2 438 053	0,98
AB 2008 TB	15 000	1 425 000	1 493 868	0,60
AB 2009 CA	18 000	1 800 000	1 839 341	0,74
AB 2009 CB	13 000	1 300 000	1 325 958	0,53
AFRICA 2003	7 000	140 000	144 536	0,06
AIL 2005	4 000	80 000	82 611	0,03
AIL 2007	5 000	300 000	304 748	0,12
AIL 2009-1	5 000	400 000	402 108	0,16
AIL 2010-1	10 000	1 000 000	1 005 176	0,40
ATB 2007/1	20 000	1 800 000	1 873 360	0,75
ATB 2009 TA2	15 000	1 500 000	1 551 996	0,63
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	519 740	0,21
ATL 2006-1	30 000	2 400 000	2 499 168	1,01
ATL 2007/1	10 000	600 000	618 208	0,25
ATL 2008/1	4 800	384 000	400 739	0,16
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 039 904	0,42
ATL 2009/2	10 000	1 000 000	1 021 632	0,41
BATAM2001	20 000	0	0	0,00

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-03-10	% Actif net
	20 000	2 000 000	2 026 848	0,82
BH 2009	20 000	2 000 000	2 021 136	0,81
BNA 2009	10 000	1 000 000	1 042 488	0,42
BTE 2009	15 000	1 500 000	1 534 176	0,62
BTEI 2004	20 000	800 000	826 864	0,33
BTK 2009 B	30 000	3 000 000	3 010 656	1,21
BTKD 2006	10 000	400 000	405 696	0,16
CIL 2004/1	15 000	600 000	616 848	0,25
CIL 2005/1	10 000	600 000	615 560	0,25
CIL 2007/1	15 000	900 000	910 260	0,37
CIL 2007/2	15 000	900 000	904 872	0,36
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 534 992	0,62
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 007 136	0,41
CIL2003-1	15 000	300 000	307 500	0,12
GL2003-1	40 000	800 000	832 224	0,34
MP 05 T/A	6 000	480 000	499 286	0,20
MSB 2003	6 000	240 000	251 251	0,10
PANOBOIS2007	4 000	400 000	420 288	0,17
SELIMA2002	5 000	100 000	104 716	0,04
SIHM 2008TA	8 000	800 000	822 554	0,33
SIHM 2008TB	2 000	200 000	205 638	0,08
STM 2007 TC	2 000	200 000	205 470	0,08
STM 2007 TD	8 000	800 000	821 882	0,33
STM 2007 TE	3 000	300 000	308 206	0,12
TLG 05-1	10 000	200 000	203 808	0,08
TLG 07-1	5 000	300 000	304 060	0,12
TLG 2005-1	5 000	100 000	102 380	0,04
TLG 2006-1	8 000	320 000	326 246	0,13
TLG 2007-1	10 000	600 000	608 120	0,24
TLG 2007-2	15 000	900 000	908 076	0,37
TLG 2008-1	10 000	800 000	831 344	0,33
TLG 2008-2	5 000	400 000	407 124	0,16
TLG 2008/3	4 700	376 000	379 429	0,15
TLG 2009-1	10 000	800 000	803 416	0,32
UIB 2009-1 C	10 000	1 000 000	1 033 080	0,42
UNICTOR 2008	10 000	600 000	601 536	0,24
UNIFAC 2006	5 000	200 000	203 476	0,08
UNIFAC05-1B	5 000	100 000	103 020	0,04
UNIFAC05-1C	15 000	300 000	309 060	0,12
UTL 2004	7 000	280 000	280 067	0,11
UTL 2005/1	10 000	600 000	616 848	0,25
		52 173 333	53 534 722	21,56

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31/03/2010	% Actif Net
BTA090215	16 800	17 520 059	17 651 513	7,11
BTA090522	5 000	5 010 000	5 257 266	2,12
BTA090714	7 300	8 066 500	8 475 040	3,41
BTA110410	15 200	15 200 000	15 998 313	6,44
BTA110717	7 000	7 000 000	7 273 403	2,93
BTA111013	200	197 920	202 519	0,08
BTA140414	36 913	38 610 998	40 746 896	16,41
BTA150312	8 000	8 000 000	8 017 885	3,23
BTA110319	8 600	8 875 275	8 897 046	3,58
Total		108 480 752	112 519 881	45,32

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01-01-10 au 31-03-10	Période Du 01-01-09 au 31-03-09
Revenus des obligations	607 784	679 732
Dividendes	503 461	534 409
Revenus des BTNB et BTA	1 453 038	1 341 313
Total	2 564 283	2 555 454

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2010 à 36 846 186 DT et s'analyse comme suit :

Désig	Date souscription	Date échéance			Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
			Montant	Avaliseur				
CD	18/12/2008	18/12/2010	25 000 000	BANQUE DE TUNISIE	-	25 000 000	25 335 417	10,2
BIT	17/06/2009	12/06/2010	1 500 000	T.FACTORING	59 858	1 440 143	1 487 531	0,6
BIT	12/12/2009	10/06/2010	2 000 000	T.FACTORING	40 926	1 959 074	1 983 832	0,8
BIT	25/06/2009	20/06/2010	3 000 000	TLG	119 715	2 880 285	2 972 323	1,2
CD	18/12/2008	18/12/2010	5 000 000	AMEN BANK	-	5 000 000	5 067 083	2,04
Total						36 279 502	36 846 186	14,84

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation		Période	Période
		du 01-01-10 au 31-03-10	du 01-01-09 au 31-03-09
Placements en compte courant	à terme	386 522	541 276
Billets de trésorerie		70 363	33 144
Certificats de dépôt		345 000	378 822
Compte rémunéré		76 000	-
Total		877 885	953 242

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 31 729 273DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	30 000 000	(i) 31 080 832	12,52
Liquidités et équivalents de liquidités	-	648 441	0,26
Total	30 000 000	31 729 273	12,78

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT141111	AMEN BANK	2 028 553	4,72%
PLACT240211	AMEN BANK	5 228 515	5,20%
PLACT270810	AMEN BANK	8 580 661	5,69%
PLACT271011	AMEN BANK	15 243 103	4,74%
Total		31 080 832	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	256 465 874
Souscriptions	69 026 522
Rachats	<79 582 225>
VDE sur emprunts sociétés	< 2 000 000>
VDE sur titres OPCVM	<41 357 >
Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés	2 000 000
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 319 775>
Réglu sommes non distribuables (souscriptions)	<17 295>
Réglu sommes non distribuables (rachat)	38 783
Total	245 570 527

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010 s'élève à 18 235 046 dinars
Le nombre de titres d'Amen Première au 31/03/2010 est de 2 440 394 contre 2 545 148 au 31/12/2009.
Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-09	2 385
Nombre d'actionnaires entrants	54
Nombre d'actionnaires sortants	<126>
Nombre d'actionnaires au 31-03-10	2 313

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2010 s'élèvent à 2 715 380 DT contre 2 931 410 DT au 31/03/2009 et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-03-10	Exercice clos le 31-03-09
Sommes distribuables exercices antérieurs	1 693	-
	2 810 594	2 882 027
Régularisation du résultat d'exploitation	-96 907	
Total	2 715 380	2 931 410

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Banque Tuniso-Koweitienne - GCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Le groupe Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et M Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2009 DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	20 445	8 143
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	39 417	20 709
Créances sur la clientèle	3	558 526	388 674
Opérations de leasing	4	81 169	61 602
Portefeuille titres commercial	5	16 234	16 224
Portefeuille titre d'investissement	6	19 731	20 349
Titres mis en équivalence	7	5 414	4 114
Valeurs immobilisées	8	34 048	32 494
Autres actifs	9	43 189	46 501
TOTAL ACTIF		818 173	598 810
PASSIF			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	10	109 410	46 676
Dépôt & avoirs de la clientèle	11	273 661	178 835
Emprunts & ressources spéciales	12	143 858	80 628
Autres passifs	13	46 337	55 036
TOTAL PASSIF		573 266	361 175
INTERETS MINORITAIRES			
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		24 423	23 673
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 883	1 762
Total des intérêts des minoritaires	14	26 306	25 435
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	100 000
Réserves consolidées		110 216	105 991
Résultat consolidé de l'exercice		8 385	6 209
Total capitaux propres	15	218 601	212 200
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		818 173	598 810

ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES
AU 31/12/2009
DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		35 953	36 060
Crédits documentaires		34 161	25 570
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		70 114	61 630
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		58 969	64 319
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé		86	0
Engagements sur titres		176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		59 231	64 495
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie de remboursement de crédit		38 260	29 702
Engagements de financement recus		115 556	17 949
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		153 816	47 651

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009
DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	16	37 366	21 470
Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing		7 802	6 501
Commissions	17	4 044	3 000
Gains sur portefeuille commercial et op.financières	18	1 323	1 837
Revenus du portefeuille d'investissement	19	2 115	701
Total produits d'exploitation bancaire		52 650	33 509
Total charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilés	20	-13 375	-9 500
Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing		-3 578	-2 654
Commissions encourues	21	-238	-226
Total charges d'exploitation bancaire		-17 191	-12 380
PRODUIT NET BANCAIRE		35 459	21 129
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif		-3 518	-2 301
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	4 969
Autres produits d'exploitation	22	5 110	4 989
Frais de personnel	23	-10 382	-8 047
Charges générales d'exploitation	24	-7 978	-7 107
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-1 839	-1 420
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-369	-272
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 483	11 940
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		0	88
Impôt sur les bénéfices		-6 215	-4 056
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 268	7 972
PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 883	-1 763
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		8 385	6 209

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009
DU GROUPE BTK-BPCE (en mDT)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		53 260	36 662
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-27 871	-12 381
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			-1 265
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-215 529	-95 073
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		68 198	96 423
Titres de placement		3 046	3 198
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-10 606	-10 892
Autres flux de trésorerie		3 440	1251
Impôt sur les sociétés		-5 116	-4056
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-131 178	13 867
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 872	6 848
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-4 536	4 669
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-3 395	-4 616
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-5 059	6 901
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		74 273	-23 258
Dividendes versés		-2 687	-2 679
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		71 586	-25 937
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-64 651	-5 169
Liquidités et équivalents en début d'exercice		14 402	19 571
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	25	-50 249	14 402

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe BTK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2009.

3. Présentation du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation tel que déterminé par la Banque Tuniso Koweitienne comprend 11 entreprises dont cinq ont été mises en équivalence, à savoir : La Société « STKE El Imar », la Société Immobilière et Touristique « RIBAT », la société tunisienne de promotion des pôles industriels « STPI », la société du pôle de compétitivité de sousse « SPCS » et la société méditerranéenne d'aménagement industriel « MEDAI ». Les autres sociétés ont été intégrées globalement ; il s'agit, de la société « EL ESTIFA », de la société du conseil et d'intermédiation financière « SCIF », de la société « UNIVERS INVEST SICAR », de la société « ARAB INTERNATIONAL LEASE », de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAF », et de la société « TUNIS CENTER ».

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se résument ainsi :

Dénomination de la Société	Secteur d'activité	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA		100%	100%	
SCIF		80%	80%	
Univers Invest SICAR		94%	85,35%	
AIL		50%	50%	
Univers Participations SICAF		100%	99,79%	
Tunis Center	Immobilier	22,75%	22,75%	Mise en équivalence
STKE EL Emar (Ex-SGT)	Immobilier	34,29%	34,29%	
Le RIBAT	Touristique	20,99%	20,99%	
STPI	Immobilier	30%	30%	
SPCS	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

4. BASES DE MESURE :

Les états financiers du Groupe BTK sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du patrimoine au coût historique.

5. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

5.1-Méthodes de consolidation

- **Intégration globale :**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **Mise en équivalence :**

Les sociétés sur lesquelles la BTK-GCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

5.2- Règles de consolidation

- **Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation :**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill :**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- **Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Réserves consolidées :

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK –GCE ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

5.3- Principaux retraitements effectués sur les comptes consolidés

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupe :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

6. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

6.1 Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation « créance rattachée » et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

6.2-Comptabilisation des biens donnés en leasing :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « opérations de leasing » conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements hors bilan donnés.

6.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

-
- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
 - b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers participations SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leur valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
 - **Les titres de placement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
 - **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.
-

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) Les titres mis en équivalence :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

6.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes :

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

6.5-Evaluation des risques et couverture des engagements**6.5.1-Provision pour risque sur prêts :**

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

L'Objectif fixé par le groupe pour l'amélioration du taux de la couverture des créances classées conformément aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie, afin d'atteindre en 2009 un taux de couverture des créances classées de 70%, sera réalisé en cas de besoin à travers l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice, et ce par la constitution d'une « Réserve pour risques bancaires généraux » pour un montant à proposer à l'AGO.

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale El ISTIFA (Société de recouvrement).

6.5.2-Provision sur participations :

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions destinées à couvrir les moins-values éventuellement dégagées et revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

6.6-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Elément d'Immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiseries, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- Fonds de Commerce	5%	20 ans

Dans ce cadre un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

7.1- ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 20 445 mDT contre 8 143 mDT au 31 décembre 2008 enregistrant ainsi une augmentation de 12 302 mDT. Ce solde est détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Caisse	2 112	819	1 293
Avoirs en dinars & en devises à la BCT	18 333	7 324	11 009
Total net des caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT	20 445	8 143	12 302

Note 2 – Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2009 à 39 417 mDT contre 20 709 mDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 18 708 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Placement KREIC en devises à la BCT	13 013	12 861	152
Placements sur le Marché Monétaire	20 000	0	20 000
Créances sur les établissements bancaires	6 404	7 848	-1 444
Total net des avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers	39 417	20 709	18 708

Note 3 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2009 un solde net de 558 526 mDT contre un solde net au 31/12/2008 de 388 674 mDT enregistrant une augmentation de 169 852 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Crédits à la clientèle non échus	499 071	368 865	130 206
Créances impayées	221 287	184 565	36 722
- Principal impayés	87 712	77 046	10 666
- Intérêts impayés	111 946	49 033	62 913
- Intérêts de retard & autres impayés	21 628	58 486	-36 858
Intérêts & com. courus & non échus	3 579	1 577	2 002
Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	48 500	42 138	6 362
Total brut des créances sur la clientèle	772 437	597 145	175 292
A déduire couverture	-213 910	-208 471	-5 439
- Provisions	-60 970	-58 652	-2 318
- Agios réservés	-152 940	-149 819	-3 121
Total net des créances sur la clientèle	558 526	388 674	169 852

Note 4 – Opérations de leasing

Les opérations de crédit bail et assimilées présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 81 169 mDT contre 61 602 mDT au 31 décembre 2008 enregistrant ainsi une augmentation de 19 567 mDT. Ce solde se détaille ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Crédits à la clientèle non échus	81 034	61 106	19 928
Créances impayées	7 196	6 727	469
- Principal impayés	6 626	6 285	341
- Intérêts impayés	570	442	128
Total brut des créances sur la clientèle	88 230	67 833	20 397
A déduire couverture	-7 061	-6 231	-830
- Provisions	-6 365	-5 597	-768
- Agios réservés	-696	-634	-62
Total net des créances en vertu d'opérations de leasing	81 169	61 602	19 567

Note 5 – Portefeuille Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2009 un montant de 16 234 mDT contre 16 224 mDT à fin 2008, enregistrant une augmentation de 10 mDT. Ce solde se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Obligations	688	684	4
Actions	8 874	8 727	147
Bons de trésors	6 344	6 481	-137
Créances rattachées	328	332	-4
Total net du portefeuille-titres commercial	16 234	16 224	10

Note 6 – Portefeuille Titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille titres de participation s'élève à fin 2009 à 19 731 mDT contre 20 349 mDT à fin 2008, enregistrant une diminution nette de 618 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Titres de participation	47 864	52 110	-4 246
Créances rattachées	0	872	-872
Total brut	47 864	52 982	-5 118
- A déduire Provisions	-28 133	-32 633	4 500
Total net du portefeuille-titres d'investissement	19 731	20 349	-618

Note 7 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2009 un solde de 5 414 mDT contre un solde de 4 114 au 31 décembre 2008, enregistrant une augmentation de 1 300 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Participations le Ribat	-645	-373	-272
Participations S G T	3 076	3 351	-275
Participations STPI	1 183	1 136	47
Participations MEDAI	300	0	300
Participations SPCS	1 500	0	1500
Total net des titres mis en équivalence	5 414	4 114	1 300

Note 8 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2009 s'élève à 34 048 mDT contre 32 494 mDT à fin 2008, soit une augmentation de 1 554 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Fonds de commerce	1 569	1 567	2
Terrain	3 711	6 123	-2 412
Siège social	6 357	4 128	2 229
Bâtiments loués	34 451	32 191	2 260
Matériel de transport	1 036	1 054	-18
Matériels de bureau et informatique	3 485	2 227	1 258
Mobilier de bureau	867	840	27
Autres agencements et installations	5 449	4 748	701
Autres Immobilisations	543	707	-164
Valeur brute des immobilisations	57 467	53 585	3 882
- A déduire : Amortissements	-23 419	-21 091	-2 328
Total net des valeurs immobilisées	34 048	32 494	1 554

Note 9 – Autres actifs

Le solde net de la rubrique « Autres actifs » s'élève à fin 2009 à 43 189 mDT contre 46 501 mDT à fin 2008, soit une diminution de 3 312 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dépôt et cautionnement	41	46	-5
Comptes d'Etat, collectivités locales	31 344	35 182	-3 838
Autres comptes d'actif (*)	14 244	13 284	960
-A déduire : provisions sur autres actifs	-2 441	-2 011	-430
Total net des autres actifs	43 189	46 501	-3 312

(*) Ces comptes englobent en 2009 les actifs d'impôts différés pour un montant de 7 109 mDT

7.2-PASSIFS**Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 109 410 mDT contre 46 676 mDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 62 734 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	109 410	26 978	82 432
Emprunts en dinars	0	19 698	-19 698
Total net des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	109 410	46 676	62 734

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes créditeurs de la clientèle totalise au 31 décembre 2009 la somme de 273 661 mDT contre 178 835 mDT au 31 décembre 2008, enregistrant ainsi une augmentation de 94 826 mDT détaillée ainsi:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Comptes courants	89 860	41 220	48 640
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	173 521	130 834	42 687
Autres sommes dues à la clientèle	10 280	6 781	3 499
Total net des dépôts et avoirs de la clientèle	273 661	178 835	94 826

Note 12 – Emprunts & Ressources spéciales :

Les emprunts à long et à moyen termes au 31/12/2009 présentent un solde de 143 858 mDT contre 80 628 mDT au 31/12/2008, soit une augmentation de 63 230 mDT ainsi détaillée :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Emprunts représentés par des titres	46 000	43 000	3 000
Ressources spéciales	96 506	36 393	60 113
Dettes rattachées	1352	1235	117
Total net des emprunts & ressources spéciales	143 858	80 628	63 230

Note 13 – Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint 46 337 mDT à fin 2009 contre 55 036 mDT à fin 2008, soit une diminution de 8 699 mDT ; ils sont ainsi détaillés:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Fournisseurs	6 455	5 737	718
Dettes sociales et fiscales	3 406	5 378	-1 972
Comptes de régularisation passifs	4 162	6 257	-2 095
Autres dettes	12 293	11 338	955
Passifs d'impôt différés	17 445	15 754	1 691
Provisions et réajustements	2 576	10 572	-7 996
Total net des autres passifs	46 337	55 036	-8 699

7.3-INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES**Note 14 – Intérêts Minoritaires :**

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2009 la somme de 26 306 mDT contre 25 435 mDT à fin 2008, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2008	Affectation fonds social	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels	Résultat Exercice 2009	A Fin 2009
Intérêts minoritaires AIL	6 615	0	0	-199	649	7 065
Intérêts minoritaires EL ISTIFA	0	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	310	0	0	232	47	589
Intérêts minoritaires SCIF	338	0	0	-20	43	361
Intérêts min. U. P."SICAF"	1	0	0	1	1	3
Intérêts min.TUNIS CENTER	18 171	0	0	-1 028	1143	18 288
TOTAL INT. MINORITAIRES	25 435	0	0	-1 013	1 883	26 306

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31/12/2009, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice 2009 ont atteint 218 601 mDT à fin 2009 contre 212 200 mDT à fin 2008, soit une augmentation de 6 401 mDT, ainsi détaillée :

Groupe BTK	A fin 2008	Affectation fonds social	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels	Résultat Exercice 2009	A fin 2009
BTK	212 385	252	-2 000	6 088	1 972	218 697
AIL	1 615	1	-400	200	649	2 065
EL ISTIFA	-5 466	17	-6 000	-30	5 050	-6 429
UNIVERS INVEST	655	0	0	383	277	1315
SCIF	549	0	-100	21	172	642
UNIVERS PART. "SICAF"	429	0	0	10	299	738
SGT	882	0	0	-179	-96	607
TUNIS CENTER	3 076	0	-800	498	337	3 111
LE RIBAT	-1 863	0	0	2	-275	-2 136
STPI	-62	0	0	54	0	-9
TOTAL GROUPE	212 200	270	-9 300	7 047	8 385	218 601

7.4- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 37 366 mDT au titre de l'exercice 2009 contre 21 470 mDT au titre de l'exercice 2008, soit une augmentation de 15 896 mDT se détaillant comme suit:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Commissions d'engagement	295	98	197
Commissions sur cautions & avals	713	551	162
Intérêts des placements au marché monétaire	380	1 197	-817
Intérêts des comptes débiteurs	3 315	1 888	1 427
Intérêts des crédits à court terme	8 103	2 697	5 406
Intérêts des crédits à moyen & long terme	24 560	15 039	9 521
Total des intérêts et revenus assimilés	37 366	21 470	15 896

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent au 31/12/2009 la somme de 4 044 mDT contre 3 000 mDT au 31/12/2008 enregistrant ainsi une augmentation de 1 044 mDT se détaillant comme suit:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Commissions d'études & gestion	1 411	1 095	316
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	977	456	521
Commissions sur opérations bancaires dinars	721	368	353
Commissions sur opérations de commerce extérieur	935	1 081	-146
Total des commissions	4 044	3 000	1 044

Note 18 – Gains sur portefeuille-titres commercial

Cette rubrique totalise à fin 2009 la somme de 1 323 mDT contre 1 837 mDT à fin 2008, et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dividendes du portefeuille - titres commercial	10	375	-365
Revenus des obligations	15	20	-5
Gains sur opérations financières	808	197	611
Plus ou moins value de cession titres commercial	58	812	-754
Intérêts sur bons de trésor	432	433	-1
Total gain sur portefeuille-titres commercial	1 323	1 837	-514

Note 19 – Revenus du portefeuille-titres d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2009 la somme de 2 115 mDT contre 701 mDT à fin 2008, et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Dividendes	1242	701	541
Autres revenus	873	0	873
Total des revenus du portefeuille-titres d'investissement	2 115	701	1 414

Note 20– Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 13 375 mDT au titre de l'exercice 2009 contre un montant de 9 500 mDT au titre de l'exercice 2008, soit une augmentation de 3 875 mDT, se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	1 922	31	1891
Intérêts des emprunts locaux à moyen& long terme	1 408	2 210	-802
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	943	1 603	-660
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	434	532	-98
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	7 674	5 029	2645
Intérêts des comptes des correspondants locaux	994	95	899
Total des intérêts encourus et charges assimilées	13 375	9 500	3 875

Note 21 – Commissions encourues

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2009 ont atteint un montant de 238 mDT contre 226 mDT à fin 2008 se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Commissions encourues sur emprunts locaux	227	99	128
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	0	51	-51
Commissions sur op. de titres & de changes	11	76	-65
Total des commissions encourues	238	226	12

Note 22 – Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2009 un montant de 5 110 mDT contre un montant de 4 989 mDT en 2008, soit une augmentation de 121 mDT détaillée ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Revenus des activités non financières	212	539	-327
Revenus des loyers des bâtiments	4 898	4 450	448
Total des autres produits d'exploitation	5 110	4 989	121

Note 23 – Frais de personnel :

Les frais de personnel totalisent au titre de l'exercice 2009 un montant de 10 382 mDT contre 8 047 mDT en 2008, soit un accroissement de 2 335 mDT qui se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Salaires & appointements	8 161	5 867	2 294
Charges sociales	2 221	2 180	41
Total des frais de personnel	10 382	8 047	2 335

Note 24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2009 un montant de 7 978 mDT contre un montant de 7 107 mDT à fin 2008, soit un accroissement de 871 mDT se détaillant comme suit:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Impôts & taxes	739	188	551
Travaux, fournitures & services extérieurs	4 308	2 863	1445
Transport & déplacements	45	56	-11
Frais divers de gestion	2 886	4 000	-1114
Total des charges générales d'exploitation	7 978	7 107	871

7.5- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 25 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2009 un solde négatif de 50 248 mDT contre un solde positif de 14 400 mDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	20 445	8 143	12 302
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	4 390	6 257	-1 867
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-75 083	0	-75 083
Total	-50 248	14 400	-64 648

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

**Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

I. Rapport sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan consolidé de 818 173 mille dinars et un bénéfice net consolidé de 8 385 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La réintégration des créances de la société de recouvrement des créances « EL ISTIFA » dans les états financiers du groupe à fin 2009, a été faite, contrairement à l'exercice précédent, moyennant une décote forfaitaire ce qui a conduit à la constitution d'un surplus de provisionnement pour un montant de 5,750 MDT.
-

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part des remarques particulières.

Tunis, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank
Siège social : 09, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Noureddine HAJJI (AMC) et M Chiheb GHANMI (G.A.C).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	49 445	342 502
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 034 109	608 412
Créances sur la clientèle	3	1 665 316	1 515 710
Portefeuille-titres commercial	4	851 560	490 210
Portefeuille d'investissement	5	105 090	71 798
Titres mis en équivalence	6	58 012	46 731
Valeurs immobilisées	7	58 885	54 820
Autres actifs	8	38 873	35 899 (*)
TOTAL ACTIF		3 861 290	3 166 082
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	306 372	183 234
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 032 887	2 510 857
Emprunts et ressources spéciales	11	177 675	151 195
Autres passifs	12	22 264	36 547 (*)
TOTAL PASSIF		3 539 198	2 881 833
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		80 000	80 000
Réserves groupe		190 735	162 390
Modifications comptables		-	-
Résultats consolidé de l'exercice		49 333	40 096
TOTAL CAPITAUX PROPRES		320 068	282 486
Part des minoritaires dans les réserves		1 440	1 313
Part des minoritaires dans le résultat		584	450
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 861 290	3 166 082

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N° 6)

Etat des engagements hors bilan Consolidé**Exercice clos le 31 décembre 2009**

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2009	31.12.2008
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	199 755	170 341
Crédits documentaires	280 222	390 883
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	479 977	561 224
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	260 108	148 260
Engagements sur titres	4 614	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	264 722	152 874
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	528 491	478 252

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	119 128	132 577 (*)
Commissions (en produits)	15	26 382	25 009
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	64 493	54 230 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	17	4 770	4 551
Total produits d'exploitation bancaire		214 773	216 367
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	84 647	95 182
Commissions encourues		4 050	3 894
Total charges d'exploitation bancaire		88 697	99 076
PRODUIT NET BANCAIRE		126 076	117 291
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(11 113)	(16 322)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(1 769)	170
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 219	3 064
Autres produits d'exploitation		114	84
Frais de Personnel		(33 429)	(31 218)
Charges générales d'exploitation		(21 260)	(19 777)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 547)	(9 506)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 291	43 786
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(177)	1 535
Impôt sur les bénéfices		(2 197)	(4 775)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 917	40 546
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT DU GROUPE		49 917	40 546
Part des minoritaires		584	450
RESULTAT NET DU GROUPE		49 333	40 096
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		49 333	40 096

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N° 6)

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		265 562	289 420
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(148 109)	(177 318)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		47 221	(26 922)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 082)	(310 646)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(351 001)	286 649
Titres de placement		505 480	7 916
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(36 121)	(27 592)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(41 640)	(28 520)
Impôt sur les sociétés		(7 452)	(3 295)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		80 858	9 692
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 998	(4 802)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(38 751)	74 183
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 971)	(9 853)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(42 724)	59 528
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	49 000
Emission d'emprunts		47 749	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(17 732)	41 243
Dividendes versés		(10 342)	(10 419)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		19 675	77 573
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		12	(85)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		57 821	146 878
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		649 726	502 848
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	707 547	649 726

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2009, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99.99%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	27.81%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,68%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,25%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33.07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,51%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,19%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,32%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,50%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,83%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,13%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,87%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,60%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	40,44%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	36,96%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	46,13%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2009, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 49 445 KDT au 31 décembre 2009 contre 342 502 KDT au 31 décembre 2008 soit une diminution de 293 057 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	17 670	16 073
I B S Transport de fonds	54	159
Compte courant BCT	31 711	326 254
Compte courant postal	7	7
Traveller's Chèques	3	9
Total	49 445	342 502

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 034 109 KDT au 31 décembre 2009 contre 608 412 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 425 697KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
DAV auprès des banques	36 524	32 628
Prêts BCT	340 382	11 401
Prêts interbancaire	190 000	50 000
Prêts en devises	441 936	481 717
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	13 308
C.C.ste de leasing	33	168
Autres créances	8 696	12 950
Créances rattachées	1 272	2 929
Valeurs non imputées	1 276	3 311
Total	1 034 109	608 412

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 1 665 316 KDT contre 1 515 710 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 149 606 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	177 245	186 408
Portefeuille Escompte	186 104	178 157
Crédits à la clientèle non échus	1 265 056	1 100 670
Créances douteuses et litigieuses	126 806	132 735
Produits à recevoir	14 687	13 984
Produits perçus d'avance	(2 675)	(2 817)
Créances impayées	16 476	8 048
Impayés monétique	1 747	1 710
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 785 446	1 618 895
Avances sur placements à terme	12 335	18 782
Créances rattachées sur avances placements à terme	2 238	1 980
Autres valeurs à imputer	11 901	22 420
Autres créances	2 183	1 961
Total Autres créances	28 657	45 143
Total brut des créances sur la clientèle	1 814 103	1 664 038
A déduire couverture :		
Agios réservés	(24 344)	(24 771)
Provisions	(124 443)	(123 557)
Total Provisions et agios	(148 787)	(148 328)
Total net des créances sur la clientèle	1 665 316	1 515 710

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 851 560 KDT contre 490 210 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 361 350 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Bons de Trésor	819 166	460 460
Décote	(7 311)	(3 162)
Primes	548	211
Titres de placement	7 295	14 566
Créances et dettes rattachées	31 862	18 135
Total	851 560	490 210

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 105 090 KDT contre 71 798 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 33 292 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres d'investissement	35 351	25 694
SICAR Fonds gérés	11 448	9 120
Titres de participations	56 714	28 385
Parts dans les entreprises liées	(261)	581
Participation en rétrocession	2 080	5 192
Créances rattachées	6 687	7 772
Total brut du portefeuille d'investissement	112 019	76 744
Provisions	(4 219)	(2 527)
Plus value réservées	(2 710)	(2 419)
Total provisions et plus value réservées	(6 929)	(4 946)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	105 090	71 798

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 58 012 à la date du 31 décembre 2009 contre 46 731 KDT à la fin de l'année 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres A T L	12 675	10 817
Titres A T I	2 412	2 343
Titres A F C	954	745
Titres UNIFACTOR	812	1 073
Titres Arabia Sicav	1 543	1 269
Titres Sanadett Sicav	24 761	16 441
Titres Axis Trésorerie	520	450
Titres Axis Protège	112	92
Titres CODIS	263	226
FCP IRADETT 20	209	95
FCP IRADETT 50	231	99
FCP IRADETT 100	150	109
FCP IRADETT CEA	131	100
FCP SALAMETT PLUS	2 735	2 578
FCP SALAMETT CAP	10 504	10 294
Total Titres mis en équivalence	58 012	46 731

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2009 à 58 885 KDT contre 54 820 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 4 065 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.08	Acquisition	Cession	VB au 31.12.09	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.09
Terrains	3 215	-	-	3 215	-	-	3 215
Immeubles	20 055	2 206	-	22 261	7 181	216	15 296
Matériels et Mobiliers	4 946	480	271	5 155	3 267	242	2 130
Matériels informatiques	19 807	2 027	1 056	20 778	14 460	1 047	7 365
Matériels roulants	4 755	527	274	5 008	2 883	262	2 387
Autres Immobilisations	40 405	8 812	1 479	47 738	20 276	187	27 649
Ecart d'acquisition	742	216	-	958	115	-	843
Total	93 925	14 268	3 080	105 113	48 182	1 954	58 885

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 38 873 KDT contre 35 899 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 2 974 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Crédits & Avances aux Personnels	14 968	14 612
Impôts Actif	4 990	4 287
Impôts différer Actif	963	681
Stocks Imprimés & Fournitures	693	525
Charges à répartir	1 685	1 817
Comptes d'attente	17 998	16 113
Crédits pris en charge par l'Etat	405	285
Provision sur autres actifs	(2 829)	(2 421)
Total	38 873	35 899

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 décembre 2009 contre un montant de 1 817 KDT à fin 2008 soit une diminution de 132 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2008	Frais engagés en 2009	VB Déc. 2009	Résorptions cumulées Déc-08	Résorption exercice 2009	Résorptions cumulées Déc-09	V.Nette Déc 2009
Frais de publicité	8 082	893	8 975	6 626	1 312	7 938	1 036
Autres charges à répartir	525	370	895	164	82	246	649
Total	8 607	1 263	9 870	6 790	1 394	8 184	1 685

3.2 PASSIF**Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 183 234 KDT au 31 décembre 2008 à 306 372 au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	11 033	6 044
Emprunts	262 833	82 354
Dettes rattachées	524	500
Autres dépôts à affecter	31 982	94 336
Total	306 372	183 234

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 032 887 KDT au 31 décembre 2009 contre 2 510 857 KDT au 31 décembre 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	961 194	765 899
Dépôts à Terme	1 558 511	1 329 573
Comptes d'épargne	402 076	323 587
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	72 661
Dettes rattachées	19 748	19 137
Total	3 032 887	2 510 857

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 177 675 KDT au 31 décembre 2009 contre 151 195 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 26 480 KDT.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dotation FOPRODI	200	172
Dotation FONAPRA	1 442	1 427
Lignes de crédit extérieures	53 192	77 778
Emprunt obligataire	95 498	47 749
Autres ressources	23 512	21 164
Intérêts courus	3 831	2 905
Total	177 675	151 195

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 22 264 KDT contre 36 547 KDT à fin 2008, soit une diminution de 14 283 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2009	31.12.2008
Frais liés au Personnel	7 411	7 268
Divers frais à payer	6 051	6 959
Impôts Passifs	4 279	8 773
Provisions pour risques et charges	5 285	3 114
Comptes D'attente	(762)	10 433
Total	22 264	36 547

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13 : Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant ont atteint 322 092 KDT à fin 2009 contre 284 249 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 37 843 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2009 avant affectation	Solde au 31.12.2008 avant affectation
Capital	80 000	80 000
Réserves consolidé	190 735	162 390
Modifications comptables	-	-
Résultat consolidé	49 333	40 096
Total capitaux propres groupe	320 068	282 486
Part des minoritaires dans les réserves	1 440	1 313
Part des minoritaires dans le résultat	584	450
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	322 092	284 249

3.4 ETAT DE RESULTAT**Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.**

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 119 128 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 132 577 au cours de l'exercice 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	14 496	28 962
Intérêts sur crédit CT & MLT	81 443	84 508
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 485	17 494
Autres intérêts et revenus assimilés	1 910	13
Profit / Perte vente et achat à terme devises	3 794	1 600
Total	119 128	132 577

Note 15 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 26 382 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 25 009 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 1 373 KDT :

Désignation	2009	2008
Commissions sur comptes et moyens de paiement	13 123	12 324
Commissions sur opérations internationales	2 868	2 646
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 791	5 815
Récupérations et autres commissions	4 600	4 224
Total	26 382	25 009

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 64 493 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 54 230 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Produits sur Bons de Trésor	58 717	43 388
Décote sur titres de transactions	(4 149)	(1 664)
Prime sur titres de transactions	337	-
Produits sur placements	24	53
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 929	41 777
Profit/ Perte sur opérations de change	757	83
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 508	14 234
Profit/ Perte sur position de change à terme	(3 701)	(1 864)
Gains sur opérations financières	9 564	12 453
Total	64 493	54 230

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 770 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 4 551 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 219 KDT :

Désignation	2009	2008
Produits de valeurs mobilières	1 615	1 904
Produits sur participations en portage et fonds gérés	3 155	2 647
Total	4 770	4 551

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 84 647 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 95 182 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 403	4 628
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 995	6 534
Intérêts sur dépôts à terme	54 384	62 996
Intérêts sur comptes d'épargne	9 474	10 097
Intérêts sur dépôts à vue	9 391	10 927
Total	84 647	95 182

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 KDT contre un montant de 16 322 KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	37 167	16 392
Perte sur créances	6 427	-
Reprises provisions	(32 481)	(70)
Total	11 113	16 322

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 769 KDT au cours de 2009 KDT contre un montant de (170) KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 265	571
Perte sur titres	139	469
Plus value sur cession titres de participation	(62)	(605)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(573)	(605)
Total	1 769	(170)

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 707 547 KDT contre un solde de 649 726 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	2009	2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	50 637	342 509
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	933 406	453 748
Titres des sociétés cotées et des sicav	31 281	40 279
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(307 777)	(186 810)
Total	707 547	649 726

6. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 600 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31.12.2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31.12.2008	Montant après retraitement 31.12.2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	130 977	132 577	1 600
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	55 830	54 230	(1 600)
Autres actifs	35 977	35 899	(78)
Autres passifs	(36 625)	(36 547)	78

Rapport du commissaire aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 05 Mai 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI